



PRÉTENDUES NÉGOCIATIONS AVEC LE QATAR SUR LE SORT DE KADHAFI

L'Algérie dément catégoriquement

PAGE 24

MIDI

ISSN : 1112-7449

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 1385 Ven. 30 septembre - Sam. 1^{er} octobre 2011 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

BOUMERDÈS

Deux terroristes éliminés à Légata

Page 24

LA TRIPARTITE A TRANCHÉ

CHARTRE POUR LA PAIX ET
LA RÉCONCILIATION NATIONALE

Ksentini souhaite des mesures complémentaires

Les mesures sur la paix et la réconciliation nationale étant «dans leur majorité appliquées», le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), Farouk Ksentini, plaide pour des mesures complémentaires concernant les catégories victimes de la tragédie nationale. Lire en page 5

À LE SNMG À 18.000 DA

PAGE 3



Photo : APS

RÉFORMES POLITIQUES

Belkhadem exhorte les militants à s'impliquer



Lire en page 6

APRÈS LES HEURTS ENTRE
SAHRAOIS ET COLONS
MAROCAINS



Dakhla assiégée et coupée du monde

Lire en page 24

JOURNÉE SANS VOITURE

La vocation enfantine se précise

Lire en page 6



Repères

94

micro-entreprises ont été créées depuis le début de l'année 2011 à Oran dans le cadre du dispositif du micro-crédit, a déclaré le coordinateur de wilaya de l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (Angem).

85.000

hectares sera emblavée lors de la campagne labours-semences, prévue à partir de ce mois d'octobre dans la wilaya de Chlef.

340

immigrés clandestins tunisiens sont retenus à bord de 2 navires italiens au port sicilien de Palerme, depuis une semaine en attendant d'être rapatriés, créant une situation de tension, a dénoncé jeudi une ONG de défense des immigrés.

Des huissiers rappelés à l'ordre



Le directeur des affaires civiles et du sceau de l'Etat au ministère de la Justice, Mohamed-Salah Ahmed Ali, a souligné, jeudi, à Skikda, que les huissiers de justice "n'ont aucunement le droit de convoquer des citoyens dans leurs études (bureaux)". Ce responsable qui s'exprimait au cours d'une journée d'étude régionale, consacrée à l'explication du code de procédure civile et administrative, a ajouté que "c'est aux huissiers de se déplacer auprès des justiciables pour toute notification". Toute entorse à cette règle est "hors la loi", a-t-il précisé. Intervenant au cours d'un exposé intitulé "notification et notification officielle", Ahmed Ali a encore souligné, dans le même contexte, qu'une notification de justice doit être expressément remise à l'intéressé en son domicile, dans son lieu de travail ou, le cas échéant, dans son local commercial. En cas d'impossibilité (inexistence d'adresse), un procès-verbal mentionnant toutes les démarches accomplies par l'huissier doit être établi et soumis à l'appréciation du tribunal.

Le but de ces notifications officielles est aussi de garantir le droit de la défense, la partie concernée ayant été dûment informée des poursuites. Evoquant l'absence, en Algérie, de traducteurs officiels en langues turque et chinoise, ce qui constitue, selon lui, une "grande entrave" au regard de l'ouverture du marché algérien vers ces deux pays, le même responsable a annoncé l'ouverture, "dans 2 semaines" d'un concours national pour le recrutement de traducteurs juridiques dans ces deux langues.

Première pose de prothèse articulaire sur un jeune hémophile

La première pose de prothèse articulaire au niveau du genou en Algérie et dans le monde arabe, a été réalisée jeudi avec "succès" sur un jeune hémophile.

Le jeune Mohamed Adlane Rebai, 25 ans, atteint d'hémophilie a bénéficié de cette intervention chirurgicale, effectuée par une équipe médicale spécialisée au niveau de l'hôpital de Ben Aknoun.

Le professeur Abderrahmane Benbouzid qui a supervisé l'opération a expliqué que l'hémophilie nécessitait un traitement à vie concernant le remplacement des facteurs de sang 7, 8, et 9 pour parer à tout accident hémorragique chez les personnes atteintes.

Pour le cas du jeune Rebai, il a été question d'un remplacement du facteur de sang 7.

Le coût des facteurs de sang administrés au patient bénéficiaire de la prothèse s'est élevé à 45 millions DA pris en charge par l'établissement hospitalier spécialisé de Ben Aknoun, a affirmé le directeur de l'hôpital.

Maladie du sang grave et rare, l'hémophilie est d'origine génétique. Portée par un chromosome sexuel, elle touche quasi-essentiellement les hommes chez lesquels elle favorise les hémorragies. En Algérie on recense 1.500 hémophiles, un nombre appelé à croître dans les quelques années à venir selon les spécialistes.



Benatallah aujourd'hui en Suisse

Le secrétaire d'Etat chargé de la Communauté algérienne à l'étranger, Halim Benatallah, effectuera aujourd'hui et demain une visite de travail en Suisse où il doit notamment rencontrer les Algériens établis dans ce pays, a indiqué, hier, le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué.

Depuis son arrivée à ce poste, il y a plus d'un an, constate-t-on, M. Benatallah a multiplié les contacts directs avec la communauté nationale installée à l'étranger dans la perspective, en particulier, d'un règlement concerté des différentes difficultés auxquelles ces compatriotes peuvent être confrontés sur place et dans leurs rapports avec l'Algérie.



La piraterie inquiète



l'Onu

Le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI), Efthimios Mitropoulos, a attiré l'attention sur une recrudescence de la piraterie en mer, appelant à prendre des mesures plus dissuasives telle la récupération des fonds versés en rançon et la confiscation des produits provenant des navires détournés.

Après que la piraterie sur les points chauds traditionnels ait affaibli (détroits de Malacca et de Singapour et la mer de Chine méridionale) grâce à une série de mesures, ce phénomène est apparu, depuis quelques années, dans d'autres zones du monde dont notamment la côte somalienne, dans le golfe d'Aden, la mer d'Arabie et l'ensemble de l'océan Indien, a-t-il observé.

Ce sont désormais les pétroliers provenant du golfe Persique et du golfe d'Oman qui sont devenus la cible des pirates, a poursuivi M. Mitropoulos.

"Dans le cas de la Somalie, le mode opératoire est l'enlèvement et la demande de rançon. La situation évolue en permanence, mais plusieurs centaines de marins sont actuellement gardés en otages à bord de navires détournés et resteront en captivité en moyenne six mois", a expliqué le Secrétaire général de l'OMI.

Au cours de la seule année 2010, 4.185 marins ont été attaqués par des pirates utilisant des armes à feu, voire des lance-grenades, et 1.090 d'entre eux ont été pris en otages et 516 utilisés comme boucliers humains.

Aussi, pas moins de 488 marins avaient fait l'objet de violences psychologiques ou physiques graves, a-t-il détaillé.

En fuite, il devient gardien de prison !



Un fugitif recherché pour violences conjugales a trouvé un emploi pour le moins... original. L'homme occupait un poste de gardien de

prison. Il ne s'était pas beaucoup éloigné de la prison... Ce fugitif chinois, recherché par les forces de police depuis 10 ans pour des violences contre sa femme, vient d'être retrouvé. Selon le journal les Nouvelles de Pékin de jeudi, Wang Zhija travaillait comme... gardien de prison. La police a découvert qu'il s'était fait passer pour son frère, dans une prison à environ 260 kilomètre de son domicile, dans la province de l'Anhui, au centre de la Chine. C'est l'usurpation d'identité qui a eu raison de sa cavale, son frère utilisant également son identité, d'après les informations du journal. L'homme, alors âgé de 37 ans, avait pris la fuite après avoir été inculpé pour coups et blessures sur sa femme. Il est accusé de l'avoir frappée à coup de briques lors d'une scène de ménage. D'après le journal local, son ex-épouse,

LA TRIPARTITE A TRANCHÉ

Le SNMG à 18.000 DA

Revalorisation du SNMG (Salaire national minimum garanti), retraite, baisse de l'Impôt sur le revenu global (IRG), foncier agricole, situation sécuritaire et bien d'autres sujets ont été abordés, hier, par le Premier ministre Ahmed Ouyahia, lors d'un point de presse tenu à l'issue des travaux de la tripartite.

PAR SADEK BELHOUCINE

La tripartite a tranché sur le SNMG. Il sera, « à partir de janvier 2012, de 18.000 dinars au lieu des 15.000 actuels, soit une hausse de 20% », a déclaré Ahmed Ouyahia qui a reconnu qu'il reste « insuffisant quel que soit le taux de la hausse » consentis. Le Premier ministre a pris soin de souligner que le « SNMG a augmenté de 50% en l'espace de 2 ans », rappelant dans ce contexte l'augmentation de 30% du SNMG intervenu en janvier 2010 et les mesures à caractère social prise par le gouvernement. Finalement, la tripartite n'a pas suivi l'UGTA qui ambitionnait de voir le SNMG à 20.000 DA.

Les autres questions à l'ordre du jour n'ont pas été tranchées lors de la tenue de cette rencontre. C'est le cas de l'abrogation du très controversé art 87-bis du code du travail suggérée par l'Union générale de travailleurs algériens (UGTA) au gouvernement et au patronat pour améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs.

Ahmed Ouyahia rappelle que l'art 87-bis fait partie du code du travail et explique que de par « ses conséquences sur les entreprises économiques », un groupe de travail a été mandaté pour évaluer les incidences de la suppression de cet article. Le Premier ministre n'a pas manqué de citer « une puissante entreprise qui traîne une dette avoisinant les 20 milliards de dinars » qui a été sauvée de la faillite et qui se retrouverait au même point de départ si on lui appliquait l'abrogation de l'art 87-bis. Autre point sur lequel la tripartite n'a pas suivi l'UGTA. La baisse de l'IRG, l'une des propositions de la Centrale syndicale au gouvernement et au patronat pour améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs a été rejetée. Ahmed Ouyahia explique que l'IRG « constitue une source majeure de la fiscalité ordinaire du pays ».

Cette fiscalité ne couvre même pas « les 50% des salaires versés par la Fonction publique », avoue le Premier ministre qui souligne dans ce cadre que « les recettes de cette fiscalité se chiffrent à 3.100 milliards DA tandis que les dépenses sont évalués à 7.100 milliards DA ».

Le fonds de régulation des recettes va se dégraisser, prévient-il. La question de la revalorisation de la retraite a été, elle aussi, confiée à un groupe de travail. Cette question doit être traitée sous 2 ou 3 angles, selon Ahmed Ouyahia qui souligne que « la situation financière de la Caisse nationale des retraites n'est pas bonne depuis des années », notant qu'aucun « retraité ne perçoit moins de 75% du SNMG ». Il rappelle, dans ce cadre, les différentes mesures prises par l'Etat pour la revalorisation des retraites à partir de 2006, Ahmed Ouyahia distingue les différents cas de retraités et cite ceux qui ont moins de cinq ans d'activité et auxquels la CNR verse une indemnité de solidarité qui est passé de 2.500 DA à 3.500 DA et n'exclut pas la possibilité d'augmenter le taux de cotisation de la branche retraite pour assurer à la caisse les recettes supplémentaires nécessaires à la prise en charge durable de ses obligations envers les retraités.

Il rappelle, dans ce sillage, la mesure prise par le président de la République d'augmenter la quote part de la fiscalité pétrolière qui passe de 2% à 3% et qui sera versée à la Caisse nationale de retraite.



La Tripartite : des résultats mitigés en attendant mieux.

Aide et accompagnement des entreprises : est-ce suffisant ?

Concernant l'aide et l'accompagnement des entreprises économiques algériennes, il rappelle les mesures prises par le gouvernement, s'agissant de la bonification du crédit d'investissement aux PME et pour le rééchelonnement des dettes bancaires des PME en difficultés. Ces entreprises bénéficieront, a rappelé encore Ahmed Ouyahia, d'une période de différé de trois années durant laquelle le Trésor public prendra en charge les intérêts et d'un effacement, à hauteur de 50%, des agios non recouverts. Pour les entreprises exportatrices hors hydrocarbures, il souligne que le gouvernement a décidé de relever, de 120 à 180 jours, le délai de rapatriement des recettes des exportations hors hydrocarbures, et de porter à 20% le niveau de rétrocession des devises aux exportateurs hors hydrocarbures. Il a été décidé aussi de prendre en charge le coût de l'agent extérieur et le coût de labellisation du produit exporté. Est-ce suffisant ?, s'est interrogé Ahmed Ouyahia. Selon lui, ces mesures doivent être accompagnées par « une révolution des mentalités et de l'environnement administratif », soulignant que « plus de 200 mesures ont été prises en faveur de l'entreprise algérienne ». Sur la question du foncier agricole soustrait pour les besoins sociaux, d'infrastructures et d'équipements, il s'est dit que le gouvernement s'est trouvé devant « un choix crucial » pour répondre à la demande en logements pour justifier cette opération. Cependant, le Premier ministre note que la perte de ces terres agricoles est compensée par la mise en valeur des terres dans les Hauts-Plateaux, dans la région de Laghouat et Oued Souf dont la production en pomme de terre n'a rien à envier à celle produite au Nord. Et pour preuve, il souligne que le mois de ramadhan a été bien approvisionné en tous produits malgré le fait que « l'Algérie a approvisionné la Libye et la Tunisie » - de manière légale ou le fait de contrebandiers-, a-t-il précisé. Répondant à une question sur la dépenalisation de l'acte de gestion, il assure que la dépenalisation « a été faite », mais « comme pour le salaire, il faut toujours plus ». Il explique que « la loi a été changée mais certains disent que c'est insuffisant, bien que les juristes même sont satisfaits », soulignant que « le salaire des gestionnaires a été évalué ». Ahmed Ouyahia cite le cas des SG des ministères dont les salaires sont en dessous d'un président de la SGP qui est sous la tutelle de ce même ministère. « Nous nous sommes occupés des travailleurs, nous allons

nous occuper des gestionnaires, nous arriverons », a-t-il promis. Concernant l'absence des syndicats autonomes à la tripartite, Ahmed Ouyahia pose le problème de la représentativité et note que dans la Fonction publique, il y a 25 syndicats et dans le secteur économique, une compagnie aérienne nationale, la seule qui existe, a-t-il précisé (Air Algérie), est représentée par 10 syndicats. Il affirme même que certains « syndicalistes

travaillent dans un secteur autre celui qu'ils représentent ». Pour le décollage économique qui n'est pas au rendez-vous, il s'est déclaré, « pas partisan des théories économiques », indiquant qu'« on a attendu les IDE, ils ne sont pas venus, les privatisations, il n'y a pas eu de repreneurs », et souligne que « les usines sont une richesse nationale » et que « s'il y avait des repreneurs, on solderait les comptes ». Il remarque que Henkel marche bien, El Hadjar, petit à petit et annonce que la SNVI va signer un partenariat avec Mercedes. Pour l'outil privé, il prend en exemple le cas des USA où il y a une naissance par an de 8 millions de PME, tandis que disparaissent dans le même temps quatre millions de PME, ce qui est considéré selon lui comme « une bonne année ». Sur 380.000 entreprises qui existent en Algérie, seules 300 d'entre elles ont le statut de PME, se désolant-il. « C'est une sociologie », explique-t-il.

Amnistie générale pour les terroristes : faux, faux !

Par ailleurs, Ahmed Ouyahia a démenti « solennellement », l'existence d'une amnistie générale pour les terroristes, tel que rapporté par certains titres de la presse. Il a indiqué, avoir « vu sur des titres (de journaux) qu'il y avait une amnistie générale », « Faux, faux, sur toute la ligne, je la démens le plus solennellement du monde », a-t-il souligné, visiblement agacé. Dans ce contexte, et à une question sur « l'échec du plan sécuritaire comme pourrait le suggérer la recrudescence des actes terroristes durant le mois de Ramadhan dernier », Ouyahia souligne que « ce plan ne réussira à 100% que lorsque nous parviendrons à éradiquer le terrorisme de manière définitive ». Enfin, le Premier ministre est revenu sur les déclarations de Aïcha Kadhafi à propos du CNT soulignant que « c'est un comportement inadmissible et pas toléré », assurant qu'« il ne se reproduira plus ».

S. B.

SOUS LA PLUME

Une augmentation à la minima

PAR SORAYA HAKIM

La tripartite tant attendue aura déçu plus d'un, à commencer par les smicards qui verront leurs salaires augmenter à la minima : 3.000 DA à partir de janvier. On ne peut pas dire que ça pèse lourd.

Certains diront : « C'est mieux que rien », mais restons réalistes ; ce n'est même pas le beurre dans les épinards. Et dire que les pouvoirs publics veulent préserver le pouvoir d'achat, c'est tout faux. Le patronat et le gouvernement parlent d'une même voix ; le premier s'en tient à la

préservation de l'outil de production et le Premier ministre dit que la hausse des salaires doit dépendre de l'évolution de la productivité. Une petite éclaircie dans le ciel sombre des chômeurs : le patronat s'engage à recruter quelque 150.000 jeunes ainsi que ceux qui viennent du secteur de la formation professionnelle. L'autre épine dans le pied du gouvernement est le dossier des retraités qui attendaient beaucoup de cette ren-

contre. Deuxième déception : la Fédération nationale des retraités, qui avait souhaité une augmentation des pensions de 40%, devra attendre qu'une commission mise en place évalue l'incidence afin que soient préservés les équilibres financiers de la Caisse nationale des retraites et le budget de l'Etat. Croisons les doigts et prions pour

ces deux millions de retraités qui attendent cette augmentation comme on attendrait le Messie. Et puis, il y a ce fameux article 87-bis qui fera l'objet d'un groupe de réflexion pour évaluer les

incidences sur sa suppression qui entre dans le cadre de la prochaine révision du code du travail. Ce que l'on peut retenir de cette tripartite est qu'elle n'aura pas concrétisé les espoirs de millions de travailleurs, retraités et jeunes avec les réformes politiques entreprises. Autant dire que la rencontre UGTA-patronat-gouvernement, qui a exclu de facto les syndicats autonomes, aura accouché d'une souris.

S. H.

POUR RÉPONDRE À UNE DEMANDE CROISSANTE

4.500 magistrats à l'horizon 2014

L'importance de la qualité de la formation des magistrats est le point prépondérant sur lequel est revenu le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Taïb Belaïz lors de sa visite jeudi à Oran. Le ministre a, en effet, expliqué dans une déclaration à la presse que l'objectif que se fixe son secteur est celui d'atteindre les 4.500 magistrats à l'horizon 2014.

PAR RAYAN NASSIM

« L'objectif initial du secteur est d'atteindre 6.500 magistrats pour une moyenne de couverture judiciaire de 13 juges pour 100.000 habitants comme en Europe », a indiqué le ministre dans un point de presse à l'issue d'une visite d'inspection dans la wilaya, faisant remarquer que la moyenne nationale est actuellement estimée à 11 juges pour 100.000 habitants.

La formation des juges constitue l'un des axes primordiaux de la réforme amorcée par l'Etat dans le secteur de la justice,



Taïb Belaïz, ministre de la Justice.

a ajouté M. Belaïz affirmant que cette formation est "impérative".

S'agissant de la formation au sein des établissements pénitentiaires, le ministre a indiqué que près de 450 détenus suivent actuellement des études à l'université pour préparer la licence et le magister et que 25 autres ont décroché le doctorat à la fin de l'année universitaire écoulée. Il a, d'autre part, indiqué que le secteur de la justice s'est renforcé par un réseau de structures judiciaires qui permettront d'améliorer les conditions de travail des personnels, rap-

pelant, dans ce contexte, que sur un total de 131 projets de réalisation de tribunaux et de cours de justice, 75 ont été concrétisés et inaugurés.

Le ministre a, par ailleurs, souligné que parallèlement au programme d'urgence, le programme ordinaire du secteur avance à un rythme "considérable" et porte sur la réalisation de 61 établissements pénitentiers en plus de centres régionaux d'archives à Alger, Oran, Béchar, Constantine et Ouargla.

Concernant la révision du système judi-

ciaire et législatif, un des cinq axes de la réforme, M. Belaïz a signalé l'amendement d'au moins 200 textes de loi en adéquation avec les mutations que connaît la société algérienne.

En réponse à une question sur le non recours à la peine du travail d'utilité publique aux tribunaux d'Oran, le ministre a regretté cette situation, en appelant les juges à prononcer cette peine "quand les conditions s'y prêtent".

Près de 20 justiciables seulement ont été condamnés à la peine de travail d'utilité publique à Oran, selon le procureur général près la cour d'Oran, qui a ajouté que dans certains cas, les personnes jugées refusent une telle peine, ce qui place la wilaya aux derniers rangs en matière d'application de cette disposition pénale.

Le ministre a procédé, lors de sa visite dans la wilaya, à la pose de la première pierre pour la réalisation d'un nouveau siège pour la cour d'Oran en demandant de réduire les délais de livraison à 18 mois au lieu de 20.

Il a également visité le projet du Centre régional d'archives dont les travaux ont atteint un taux d'avancement de 80% et qui sera réceptionné en mars 2012.

M. Belaïz a inspecté également le projet de pénitencier de Bir El Djir d'une capacité de 1.000 lits où il a insisté sur la nécessité de le livrer en février prochain.

R. N.

RÉSEAU FERROVIAIRE

10.600 km à l'horizon 2016

Le ministre des Transports, Amar Tou, a affirmé jeudi à Alger que la longueur du réseau ferroviaire national passera de 4.000 kilomètres actuellement à 10.600 km en 2016.

En 2014, la longueur de ce réseau atteindra 6.000 km, entièrement électrifiés et en double voies, a-t-il indiqué lors d'une séance plénière du Conseil de la nation consacrée aux questions orales.

M. Tou a souligné, à cette occasion, la "grande importance" accordée par l'Etat au transport ferroviaire, déplorant la perte de quelque 1.100 km de voies ferrées entre 1962 et 1998.

Il a estimé, toutefois, que le retard que connaît ce type de transport en Algérie est en phase d'être rattrapé, et ce grâce aux efforts consentis par les pouvoirs publics dans le cadre des programmes quinquennaux 1999-2005, 2005-2009 et l'actuel 2010-2014. Concernant la réalisation de la voie ferrée reliant les wilayas des Hauts plateaux, le ministre a indiqué que les travaux se poursuivent et que plusieurs tronçons ont été livrés et mis en exploitation. Selon lui, les régions du Sud sont également concernées par la dynamique que connaît le transport ferroviaire, soulignant que des études de faisabilité seront lancées prochainement pour construire une voie ferrée reliant les différentes wilayas du Sud-Ouest et Sud-Est du pays. Par ailleurs, le ministre a estimé que la mise en service de l'usine de fabrication de rames de Annaba permettrait de satisfaire la demande nationale dans ce domaine. S'inscrivant dans le cadre d'un partenariat entre la société nationale "Ferroviaire" et Alstom (France), l'usine de Annaba fabriquera sa première rame en 2013.

R. N.

POSTES D'EMPLOI PERMANENTS AU PROFIT DES CHÔMEURS

Le dur défi

Le ministre de la Solidarité nationale et de la Famille, Saïd Barkat a souligné, jeudi à Alger, la nécessité d'œuvrer à assurer des postes d'emploi permanents aux chômeurs afin qu'ils jouissent de tous les droits que leur confère la loi.

A une question orale d'un membre du Conseil de la nation, M. Barkat a affirmé que le ministère de la Solidarité nationale œuvre à assurer, à l'horizon 2014, des postes d'emploi permanents au profit de tous les bénéficiaires du dispositif de compensation sur les activités, mis en place par le ministère dans l'objectif d'aider les

chômeurs à subvenir aux besoins de leurs familles. Le dispositif en question est considéré, selon le ministre, comme une source de revenus provisoire pour 270.000 personnes qui en ont bénéficié cette année, en attendant d'obtenir des postes d'emploi permanents. Selon le ministre, le bénéficiaire du dispositif doit effectuer, cinq heures par jour, un travail d'utilité publique, afin qu'il puisse chercher un emploi durant le reste de la journée.

En vertu de ce qui a été décidé en Conseil des ministres, ce travailleur perçoit un salaire mensuel de 6.000 DA,

au lieu de 3.000 l'année dernière. Les adhérents à ce dispositif qui n'ont pas eu la chance d'obtenir un poste d'emploi permanent et ayant atteint l'âge de retraite bénéficieront de la prime pour personnes âgées qui est de l'ordre de 10.000 DA, sachant qu'ils n'ont pas le droit à la pension de retraite, a-t-il précisé.

Quelque 700.000 personnes démunies et dans l'incapacité de travailler ayant bénéficié des services du filet social perçoivent un salaire mensuel de l'ordre de 3.000 DA.

R. N.

MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION

Les biens wakfs bientôt rentabilisés

PAR LAKHDARI BRAHIM

Longtemps ignoré ou encore utilisé à mauvais escient, les biens wakfs seront réhabilités afin d'assurer leur rentabilisation. C'est du moins ce qu'a promis le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Bouabdallah Ghlamallah, qui a annoncé, jeudi, à partir de Relizane, que son département a lancé un programme dans ce sens.

Présidant l'ouverture des travaux du premier colloque régional sur la "Gestion des biens wakfs", organisé à l'Institut de formation des cadres des Affaires religieuses de Bendaoud (Relizane), le ministre a expliqué que ce programme vise à valoriser et à redynamiser les wakfs en vue de leur rentabilité.

Le programme est basé sur un train de mesures comprenant la création d'une instance chargée de la gestion des wakfs et

la formation des ressources humaines chargées de cette mission ainsi que sur la mise en place de mécanismes et d'une stratégie à même de concrétiser les objectifs tracés, a expliqué M. Ghlamallah.

Il a fait part, dans ce contexte, du lancement de la campagne de recensement des biens wakfs, en déplorant cependant sa "lenteur", et ce "en dépit", a-t-il souligné, de la création, par le ministère, de postes de préposés de wakfs au niveau des directions de wilayas des Affaires religieuses et de la disponibilité des services de l'Etat à contribuer à cette opération.

Dans ce sens, le ministre a annoncé la mise en place de moyens nécessaires pour effectuer un inventaire des wakfs existants tels que les mosquées, les écoles coraniques et les mausolées.

Il a aussi évoqué des questions d'actualisation des wakfs destinés à la location, la libération de ceux qui sont occupés et l'in-

tégration de ceux qui ne le sont pas encore. M. Ghlamallah a appelé, à l'occasion, les préposés des wakfs à exploiter l'opportunité qu'offre l'Etat, dans le cadre de cette opération, pour acquérir un savoir-faire et une expérience dans la gestion des biens wakfs.

Cette rencontre, à laquelle participent des préposés des wakfs et cadres des directions des Affaires religieuses des wilayas de l'Ouest du pays, sera également marquée par l'évocation d'un certain nombre de questions et problématiques liées à la gestion des wakfs.

Le ministre a visité, en marge de cette rencontre, une exposition présentant des modèles de produits de bénéficiaires du "qard hassan" (bon crédit), destiné à l'investissement et la création d'activités professionnelles et économiques au profit de personnes dans le besoin.

L. B.

CHARTER POUR LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION NATIONALE

7.000 personnes ont bénéficié de ses mesures

A juin 2010, plus de 7.000 personnes ont bénéficié des mesures prévues par la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, a affirmé, jeudi à Alger, le président de la commission d'assistance judiciaire pour l'application des dispositions de la Charte, l'avocat Merouane Azzi.

PAR INES AMROUDE

Intervenant lors d'une rencontre sur le bilan de la mise en oeuvre de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, six ans après sa promulgation, Me Azzi a indiqué que "7.544 terroristes repentis ont bénéficié de ses mesures depuis février 2006, début de la mise en oeuvre des décrets exécutifs de la Charte".

En dépit de sa promulgation, la lutte antiterroriste se poursuit toujours, a fait savoir Me Azzi avançant le chiffre de 1.257 terroristes abattus dans ce cadre entre 2006 et 2011.

Selon le président de la commission d'assistance judiciaire pour l'application des dispositions de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, le nombre total des familles des terroristes abattus (17.000 selon les statistiques des services de sécurité) indemnisés s'élève à 11 200.

Certaines familles "ont rejeté ces mesures", a-t-il précisé. Pour Me Azzi, la Charte pour la paix et la réconciliation nationale a grandement contribué à mettre fin à la crise ayant marqué la tragédie nationale, notamment l'arrêt des massacres collectifs et des attentats à l'exception de certains cas minimes. «Entre 8.000 et 10.000 citoyens ont été assassinés avant



Maître Merouane Azzi.

la promulgation de la Charte", a rappelé Me Azzi ajoutant que ce chiffre a reculé après pour se situer entre "600 et 700 personnes jusqu'en 2010".

Concernant les disparus, Me. Azzi a indiqué que "sur les 6.543 dossiers de disparus, 6.520 ont été indemnisés à juin 2011".

Concernant les personnes licenciées pour leur implication dans le terrorisme (90% appartenant au Syndicat islamiste du travail relevant de l'ex-FIS dissous), l'intervenant a déclaré que "6.000 personnes ont été indemnisées et certains ont été réintégrés dans leurs postes de travail".

En tout, 35.000 dossiers, toutes catégories confondues, ont été réceptionnés par les commissions de wilaya chargées de la mise en oeuvre de la Charte depuis février 2006 à 2011.

«La Charte pour la paix et la réconciliation nationale est arrivée à ses limites et les dispositions juridiques qu'elle contient ne sont plus en mesure de prendre en

charge les dossiers toujours en suspens", a-t-il ajouté plaidant en faveur de "nouvelles mesures complémentaires à même de promouvoir et de consacrer cette réconciliation".

Les 15 propositions de la cellule

Dans ce sillage, M. Azzi a indiqué que la cellule qu'il supervise avait présenté à la présidence de la République 15 propositions relatives aux catégories n'ayant pas été mentionnées dans la charte promulguée en 2006.

Parmi les catégories dont la prise en charge rapide et l'indemnisation ont été proposées, figurent les prisonniers accusés de participation dans des actes terroristes y compris ceux qui ont fait l'objet de jugements judiciaires à l'époque des tribunaux spéciaux (de 1992 à 1994).

M. Azzi a précisé que le nombre des dossiers déposés par les personnes accusées de soutien et d'assistance aux groupes terroristes, en vue de bénéficier

des mesures de la réconciliation nationale, était de 120 dossiers, soulignant qu'après leur examen, ces dossiers ne contenaient aucune des trois exceptions prévues par la Charte, à savoir les massacres, les attentats ciblant des lieux publics et les viols.

Parmi les principales suggestions présentées par la cellule, figure la prise en charge de la catégorie des victimes du terrorisme "qui se dit marginalisée", rappelle M. Azzi, soulignant la nécessité de "mettre en place des statuts pour cette catégorie et une instance permanente chargée de suivre ses dossiers et de revaloriser les pensions qui leur sont allouées en fonction de leurs conditions de vie".

«Nous demandons à ce que ces primes soient attribuées jusqu'à l'âge de la majorité ou de la retraite", a-t-il dit, soulignant que cette mesure est à même de réhabiliter cette catégorie.

M. Azzi est revenu sur les propositions qu'il a faites à la présidence de la République concernant les enfants, âgés entre 3 et 15 ans, nés dans les maquis, indiquant qu'en vue de remédier à ce problème, la cellule a proposé "le recours aux tests ADN pour déterminer la filiation de l'enfant".

La cellule a, par ailleurs, proposé d'allouer des pensions aux personnes qui ont été détenues dans le Sud du pays et aux femmes violées durant la décennie noire, affirme M. Azzi.

I. A.

Une dizaine d'Algériens toujours détenus à Guantanamo

Entre 10 et 12 Algériens sont encore détenus à Guantanamo, a déclaré, jeudi à Alger, le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH), M. Farouk Ksentini.

M. Ksentini a affirmé que ces Algériens "croupissent encore dans la prison de Guantanamo sans procès". Cette situation ne saurait durer, d'autant plus qu'il s'agit d'une grave violation de toutes les lois dont les Etats-Unis sont signataires, a martelé M. Ksentini.

La majorité des détenus algériens étaient venus de Bosnie-Herzégovine où ils avaient été jugés et acquittés, a rappelé M. Ksentini affirmant que "ces derniers ont été enlevés par les forces américaines et mis en détention dans la prison de Guantanamo sans procès".

D'autres Algériens, anciens détenus de Guantanamo, ont été libérés et jugés par le tribunal criminel près la cour d'Alger. Ils ont tous été acquittés hormis un cas condamné par contumace à la prison en raison de son absence du procès.

Dans ce contexte, M. Ksentini a rappelé la promesse faite par le Président américain de fermer la base de Guantanamo, "une promesse qui n'a pas été tenue en raison de pressions sur le Président américain". A une question sur les démarches entreprises par la CNCPPDH pour assister ces détenus algériens, M. Ksentini a affirmé avoir contacté à cet effet certaines organisations humanitaires aux Etats-Unis en vue de trouver une solution définitive.

I. A.

FAROUK KSENTINI, PRÉSIDENT DE LA CNCPPDH :

«Des mesures complémentaires sont nécessaires»

Les mesures sur la paix et la réconciliation nationale étant «dans leur majorité appliquées», le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH), Farouk Ksentini, plaide pour des mesures complémentaires concernant les catégories victimes de la tragédie nationale.

Lors d'une rencontre sur le bilan de six années de réconciliation nationale, M. Ksentini a estimé que la Charte avait atteint tous ses objectifs et qu'il était nécessaire de prendre des mesures complémentaires au profit des catégories victimes de la tragédie nationale et "qui n'ont pas été citées dans la Charte".

Selon M. Ksentini, parmi les catégories qu'il convient d'indemniser, figurent les personnes qui ont été emprisonnées puis relaxées sans procès ainsi que les personnes qui ont subi des pertes matérielles (économiques) durant cette période.

Il a indiqué, dans le même contexte, que la prise de mesures complémentaires relevait des seules prérogatives du président de la République.

Une proposition qui, révèle M. Ksentini, a été clairement mentionnée dans le rapport annuel sur la situation des

droits de l'homme soumis par la CNCPPDH au président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika. Des propositions qui prévoient davantage de mesures à même de trouver un règlement définitif aux cas en suspens qui n'ont pas été traités par la Charte.

Dans une déclaration à l'APS, en réponse à la question de savoir si le rapport avait soulevé des questions précises dans la Charte liées aux droits de l'homme et sur lesquelles la commission voudrait attirer l'attention, M. Ksentini a affirmé que le plus important en ce qui concerne le volet Charte pour la paix et la réconciliation nationale consistait en la demande formulée au président de la République pour l'adoption d'autres mesures à même de traiter nombre de questions n'ayant pas été réglées en vertu de l'actuelle Charte.

Il a ajouté que l'Algérie "a les moyens matériels pour indemniser toutes les personnes touchées par la tragédie nationale" précisant que "toutes les personnes touchées par la tragédie doivent être indemnisées sans hésitation".

Dans ce contexte, M. Ksentini a cité des catégories dont les cas ont été soulevés par le rapport annuel sur la situation des droits de l'homme en Algérie/2011, tous

liés à la tragédie nationale et dont les problèmes n'ont pas encore été réglés. Il s'agit des détenus dans les prisons du Sud, des disparus, des travailleurs licenciés pendant la tragédie nationale et les familles des victimes du terrorisme.

Evoquant des résultats réalisés par la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, Me Ksentini a souligné que cette Charte a été un "succès" au regard des réalisations accomplies grâce à "des solutions algéro-algériennes sans le recours à l'intervention d'une tierce partie".

Il a indiqué que la plus importante de ces réalisations était la restauration de la paix civile affirmant, à cet effet, qu'en dépit de la promulgation de la Charte, les services de la Sûreté nationale n'ont jamais cessé la lutte antiterroriste.

A une question sur les propos qui lui ont été attribués par certains titres de la presse nationale concernant "une immédiate amnistie générale", M. Ksentini a démenti avoir fait de telles déclarations, soulignant que "l'amnistie générale est une décision politique et relève des seules prérogatives du président de la République".

I. A.

NEDJMA ÉTOFFE SON RÉSEAU DE VENTE

Nedjma inaugure le premier Espace VIP en Algérie

L'opérateur de téléphonie mobile phare en Algérie, en l'occurrence Nedjma, table sur les innovations technologiques et l'offre de produits plus intéressants pour satisfaire sa clientèle.

PAR AMAR AOUIMER

Les essais techniques effectués en présence de la presse ont montré que ce nouveau système électronique, inédit, introduit par Nedjma est en mesure de révolutionner les rapports de cet opérateur avec ses abonnés.

Ainsi, dans le cadre de sa stratégie de déploiement et de rapprochement de ses clients, Nedjma a inauguré, jeudi dernier, le premier Espace VIP Nedjma, en Algérie avec un concept d'accueil et de prestations de service personnalisés ainsi que de multiples commodités.

L'inauguration officielle de cet Espace VIP a eu lieu en présence de responsables du secteur des télécommunications, notamment du directeur de cabinet du ministre Moussa Benhamadi, des autorités locales et du directeur général de Nedjma Joseph Ged.

Situé à la rue Abou-Naouas, artère perpendiculaire à la place El Qods, à Hydra (Alger), la nouvelle boutique Nedjma, est aménagée en espaces indépendants réservés aux clients VIP et particuliers, de manière à assurer une



meilleure prise en charge des leurs requêtes en fonction des besoins spécifiques à chaque catégorie.

Larges prestations de services

Outre la multitude de prestations de services prodiguées habituellement aux clients, tels que la facturation, la commercialisation des produits et services Nedjma, la configuration de téléphones portables etc., l'Espace VIP Nedjma de Hydra est doté de la borne automatique, Nedjma Self-Service, la nouvelle solution de rechargement de crédit via le STORM et l'achat de cartes de recharge. Ce service innovant, en accès libre, premier du genre en Algérie, allie l'efficacité à la rapi-

dité et la simplicité d'utilisation. L'usage passionnant et pratique de cette nouvelle technologie a particulièrement suscité l'attention de l'assistance présente lors de la démonstration. Toujours à l'écoute de ses clients les plus exigeants, Nedjma poursuit sa quête d'innovation afin de satisfaire sa clientèle par l'amélioration continue de la qualité de ses prestations de service au sein de son réseau de vente, conclut la direction de Nedjma. Actuellement, le réseau de vente de Nedjma, compte 92 boutiques, 35 city-shop, 9 shop in shop et 237 espaces services Nedjma (ESN) couvrant l'ensemble du territoire national.

A. A.

CLÔTURE DU SALON MED-IT 2011

Win Rani remporte le 1^{er} prix d'applications mobiles

Le salon Med-IT 2011 s'est clôturé dans la soirée de mercredi par la cérémonie officielle de remise des prix aux lauréats du concours consacré cette année à la conception d'applications mobiles algériennes. La cérémonie a été rehaussée par la présence du Ministre de la communication, Nacer Mehal, du chef de cabinet du ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication, Malik Si Mohamed, du DG de l'ENRS, M. Toufik Khelladi ainsi que des membres du jury, des cadres d'institutions publiques et des exposants du Med-IT.

La société de production de données géographiques GPCDZ, représentée par Abdelmalek Bellaouane a remporté le premier prix pour une application web et mobile baptisée « Win Rani ».

WINRANI est une application gratuite offrant les services d'un annuaire géographique. Une fois téléchargée sur le smartphone mobile ou à partir d'une connexion avec PC, Win Rani permet de se situer et de situer les endroits recherchés d'une manière simple. L'application permet des recherches par mots clés à l'exemple de pharmacie, restaurant, avocat, architecte ou autre, ou bien par filtre « secteur d'activité » comme le secteur médical donnant ainsi accès aux résultats s'y rapportant tels les cliniques, les hôpitaux, les cabinets médicaux, les officines... etc.

Un filtre géographique est, également, disponible rendant possible une recherche par commune, wilaya, ou même dans un rayon géographique spécifique - exemple : trouver tout les cabinets médicaux dans un rayon de 2km. Il est à signaler que Win Rani rencontre déjà un grand succès puisque près de 40.000 téléchargements ont été enregistrés en seulement trois semaines après son

lancement.

Le second prix est revenu au binôme MM. Guissous Kamel et Bourouis Abderrahim pour leur application mobile GSMobile permettant la localisation géographique des enfants et des personnes âgées. La troisième place a été pour M. Talmat Sofiane de Synapse Information Technologie pour le projet ICOS, une application de préservation et de partage des données.

Le coup de cœur du jury est allé à l'application « Dr Rakmi », un jeu mathématique construit sur la plateforme Bada de Samsung.

Les lauréats ont remporté des lots d'équipements dont des smartphones et tablettes de la gamme Galaxy offerts par Samsung, sponsor officiel du concours.

Concours technologique organisé dans le cadre de la tenue de la 8^e édition du Med-IT 2011 a enregistré l'inscription de 50 développeurs pour participer à la sélection et présenter des applications mobiles.

Sur les candidats inscrits 24% étaient des étudiants et 76% des professionnels d'entreprises. Concernant la typologie des applications présentées : « utilitaires » (33%). « Jeux » (19%). « Tourisme » (14%). « Sports » (9%). « Productivité » (5%). « Météo » (5%). « Livres numériques » (5%). « Actualité » (5%). « Navigation » (5%).

Concernant les Plates formes utilisées : Android (52%). Java (38%). Bada (19%). IOS (14%). Windows Mobile (4%).

Les dossiers ont été retenus par les 6 membres du jury selon les critères suivants :

Utilité pour l'utilisateur, "Ergonomie de l'interface et des fonctionnalités", Compatibilité avec les terminaux, Compatibilité avec les plates-formes, Modèle économique et "Projet Marketing".

Organisé sous le haut patronage du ministère de la Poste et des Tic et sponsorisé par Samsung Algérie, ce concours avait pour objectif de voir émerger une nouvelle vague de jeunes compétences algériennes et de nouveaux talents dans le domaine du développement d'applications mobiles. Cet événement permettra aussi au public de découvrir les meilleures applications mobiles algériennes retenues par le jury de ces trophées 2011.

Aperçu sur le marché des applications mobiles

Le marché des applications mobiles devient une véritable manne financière. Avec 180 millions de smartphones vendus dans le monde, la demande d'applications mobiles ne fait que croître. 200 applications sont téléchargées dans le monde chaque seconde et ce n'est qu'un début. Les revenus générés par ce marché devraient plus que doubler cette année pour atteindre 15 milliards de dollars, puis 58 milliards de dollars en 2014, selon Gartner. Alors que 7 milliards d'applications ont été téléchargées en 2009, il devrait y avoir 50 milliards de téléchargements en 2012. Et le potentiel de nouveaux utilisateurs est énorme. D'après une étude du Pew Research Center, seulement 39% des adultes américains ont des applications sur leur téléphone mobile, en France, le potentiel de croissance est encore plus important, puisque seulement 18% de la population possède un smartphone, donc plus de 80% de gens n'ont tout simplement pas encore accès au marché de l'application. Même chose en Algérie, avec l'arrivée imminente de la 3G et l'utilisation croissante des smartphones, le potentiel d'utilisateurs devient du coup très important.

R. E.

MENA

Obligation de la diversification des économies

Les pays exportateurs de matières premières de la région Moyen Orient, Afrique du Nord (Mena) doivent profiter de la hausse actuelle des prix de ces matières pour assainir et diversifier leurs économies, a préconisé jeudi à Alger un économiste du Fonds monétaire international (FMI). L'embellie financière que connaissent actuellement ces pays à la faveur de la hausse de leurs recettes d'exportations de matière premières, notamment le pétrole et le gaz devrait leur servir d'assiette financière pour assainir et diversifier leurs économies et, surtout, réduire leur dépendance à ces exportations, estime Daniel Leigh, du département recherche au FMI, lors d'une conférence sur les perspectives de l'économie mondiale. Remarquant que la stabilité sociale constitue le principal défi pour les pays de cette région, il a mis l'accent sur le rôle des Banques centrales pour atteindre cet objectif à travers leur intervention dans le taux de change de la monnaie locale pour faire augmenter sa valeur et aussi stimuler la demande et la consommation internes. M. Leigh a estimé que la protection du pouvoir d'achat des ménages en Algérie représente un des leviers de la consommation locale, en dépit des risques de cette option sur les équilibres budgétaires et l'inflation. En parallèle, le représentant du FMI a proposé de suivre une politique de "discipline budgétaire" et d'absorber une partie de l'épargne des ménages. Il s'est dit, par ailleurs, s'attendre à "de sombres perspectives économiques pour les pays développés, notamment les Etats-Unis et la zone euro", risquant de provoquer une nouvelle récession de l'économie mondiale. Ces prévisions pessimistes sont justifiées par la dégradation de certaines perspectives de croissance aux USA et à la crise des dettes souveraines, qui continue à sévir en Europe. Pour faire face à ces enjeux, M. Leigh a insisté sur le rôle des Banques centrales qui devraient intervenir, cette fois-ci, par la baisse de leurs taux directeurs ou par d'autres actions "peu conventionnelles" comme la réduction des valeurs des hypothèques et l'injection de nouveaux capitaux pour les banques.

COURS DU PÉTROLE

Le baril à 82,14 dollars à New York

Les prix du pétrole ont terminé jeudi en hausse à New York dans un marché encouragé par des statistiques sur l'économie américaine et par les avancées en Europe sur le front de la crise de la dette. Le baril de "light sweet crude" pour livraison en novembre a gagné 93 cents à 82,14 dollars sur le New York Mercantile Exchange où il avait ouvert en hausse de plus de deux dollars. "Ça a été une bonne journée, on a poursuivi le rebond d'hier. Le vote allemand a donné le ton, puis on a eu des prévisions de PIB meilleures qu'attendues", a résumé un analyste chez PFG Best Research. Les marchés ont salué dans leur ensemble le vote du Parlement allemand autorisant une hausse de la contribution de Berlin au Fonds européen de stabilité financière (FESF), destiné à aider les pays de la zone euro en difficulté. "Mais aussi, je crois que les ventes (de la semaine dernière) ont été exagérées, il y a un rattrapage", a-t-il fait valoir. Les cours s'étaient effondrés de plus de huit dollars la semaine dernière sur le marché new-yorkais, renouant avec leurs plus faibles niveaux en plus d'un mois. Après avoir grignoté quelques cents, les prix avaient clairement rebondi mardi. Le département américain du Commerce a revu jeudi en hausse de 0,3 point, à 1,3% en rythme annualisé par rapport aux trois mois précédents, son estimation de la croissance américaine au deuxième trimestre, soit un niveau supérieur à l'estimation médiane des analystes, qui tablaient sur un PIB en hausse de 1,2%. Les nouvelles inscriptions au chômage en une semaine aux Etats-Unis ont, de leur côté, chuté à leur plus bas niveau depuis début avril.

R. E.

MÉDEA

4.200 nouveaux étudiants attendus à l'université

La prochaine rentrée universitaire, environ 4.200 nouveaux étudiants sont attendus à Médéa, soit une hausse des effectifs de l'ordre de 300% par rapport au nombre d'étudiants admis, l'année passée, au niveau des différents instituts de l'université Dr.Yahia Farès, a indiqué le rectorat.

Au total, 16.000 étudiants, toutes filières confondues, seront ainsi pris en charge lors de cette rentrée, au sein respectivement du campus universitaire Dr.Yahia Farès, l'institut de gestion et des sciences juridiques de M'sallah et du nouveau pôle universitaire de Médéa, a précisé le rectorat qui signale, par ailleurs, qu'une réorganisation des sites d'enseignement a été menée en prévision de cette rentrée afin de faire face à cette arrivée massive de nouveaux étudiants et pouvoir ainsi satisfaire l'ensemble des demandes d'inscription formulées par les nouveaux bacheliers.

Outre la réorganisation des espaces pédagogiques, les responsables du rectorat font état du recrutement de nouveaux enseignants pour renforcer le personnel d'encadrement et assurer une meilleure prise en charge pédagogique de l'effectif attendu. Le renforcement de l'encadrement pédagogique permettra d'arriver, d'après la même source, à un taux de couverture d'un enseignant pour 200 étudiants, assurant que des efforts seront déployés dans ce sens pour faire progresser ce taux.

L'on annonce, d'autre part, l'ouverture de quatre laboratoires au profit des filières technologiques et l'aménagement prochain d'un studio d'enseignement des techniques audiovisuelles, destiné à la formation des étudiants de l'institut de journalisme.

M'SILA

900 hectares pour la nouvelle formule de concession

La nouvelle formule de concession agricole, consistant à ne délivrer que les actes relatifs à la jouissance des terres du domaine privé de l'Etat, portera à M'sila sur une superficie de 900 hectares, a indiqué le directeur des services agricoles de la wilaya. Cette superficie est répartie sur sept communes, en l'occurrence Magra, Ouled Aadi Lekbala, M'sif, Lahouamed, Aïn Rich, Slim et Bouti-Sayeh, a précisé M. Laâla Maâchi, ajoutant que les concessions seront déterminées selon les assiettes disponibles dans chaque commune. Tout en précisant que la priorité est accordée aux agriculteurs domiciliés dans les communes concernées, M. Maâchi a ajouté que chacun des bénéficiaires pourra disposer de 10 hectares.

Il a rappelé que la nouvelle formule de concession se limite à l'attribution des titres de jouissance, sans aides en matière de mise en valeur ou de forage.

Cette opération permettra de créer environ 200 postes d'emploi directs et indirects dans les communes déshéritées, dont Aïn Rich, distante de 150 km de M'sila, et qui est une région se singularisant par une forte demande de terres agricoles de la part des jeunes.

Les demandes d'attribution seront "reçues et étudiées dès que la commission ad-hoc de wilaya aura approuvé la désignation des terres à mettre en concession", a dit M. Maâchi.

APS

JIJEL, DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Développement et modernisation du réseau routier

Le Directeur des travaux publics (DTP) a indiqué que la wilaya de Jijel a bénéficié d'un "important" programme de développement et de modernisation de son réseau routier.

PAR BOUZIANE MEHDI

En hausse d'année en année, l'enveloppe allouée à ce secteur permettra de mettre le réseau au diapason des exigences induites par l'essor socio-économique de cette région, a précisé à l'APS M. Abderazak Kamouche.

Ce secteur s'est vu doter, entre 2006 et 2009, de 386 milliards de dinars pour des opérations d'ouverture, d'entretien, de réhabilitation et de modernisation de quelque 300 km de routes, selon le DTP qui, évoquant les actions initiées ces dernières années, notamment pour la suppression des "points noirs" sur la route nationale (RN) n° 43 (Jijel-Béjaïa) et le lancement de travaux de réalisation de différents ouvrages d'art, il a également mis en relief le programme consacré au développement et à la réhabilitation du réseau secondaire tels que les chemins de wilaya (CW) et les chemins communaux (CC) pour assurer une meilleure communication intérieure et, partant, favoriser le développement socio-économique local.

Plusieurs actions sont, selon M. Kamouche, actuellement menées en vue de répondre aux besoins urgents en matière d'infrastructures de base pour soutenir la croissance économique et le développement du secteur des travaux publics en



général. Ces opérations concernent, notamment, le désenclavement de nombreuses localités et centres de vie. Quotidiennement, quelque 12.000 véhicules empruntent les principaux axes routiers de la wilaya. Un chiffre qui peut atteindre des "pics" de 20.000 engins motorisés en période estivale, a encore affirmé le même responsable à l'APS, précisant que les poids lourds représentent plus de 40% de ces véhicules.

Le directeur des travaux publics a fait savoir que le projet de la future pénétrente autoroutière devant relier, sur plus de 100 km, le port de Djendjen à la ville d'El-Eulma (Sétif), via la wilaya de Mila, a été

confié à un groupement algéro-canadien pour la partie étude qui, selon lui, sera lancée en octobre prochain. Considérée comme "l'épine dorsale" du développement de la région, ce projet de pénétrente de 2x3 voies, financé à hauteur de 200 milliards de dinars, est géré par l'Agence nationale des autoroutes (ANA). M. Kamouche a, selon l'APS, conclu en rappelant qu'une enveloppe financière de 1,5 milliard de dinars a été dégagée pour le confortement de la piste de l'aéroport Ferhat-Abbas pour qu'elle puisse répondre aux nouvelles exigences en matière de transport aérien.

B. M.

BISKRA, PHOENICICULTURE

2,8 millions quintaux de dattes attendus

Une production de l'ordre de 2,8 millions de quintaux de dattes, toutes variétés confondues, est attendue pour la saison agricole 2011-2012 dans la wilaya de Biskra, a indiqué la Direction de wilaya des services agricoles.

Cette production représente une augmentation de plus de 10% par rapport à la

récolte de l'année dernière qui était de l'ordre de 2,6 millions de quintaux, a précisé la même direction.

Les mêmes services prévoient une récolte de 1,7 million de quintaux de la variété la plus prisée, "deglet Nour", en l'occurrence, tandis que les quantités prévues pour les autres types de dattes sont de

l'ordre de 1,1 million de quintaux.

Ces prévisions "record" par rapport à l'année dernière ont tenu compte d'un certain nombre de facteurs favorables parmi lesquels les conditions climatiques qui ont marqué les différentes étapes de maturation des fruits, l'entrée en production de nouveaux palmiers et la prise en compte par les agriculteurs des conseils des techniciens de vulgarisation agricole.

Outre ces facteurs, la Direction des services agricoles a signalé que plus d'un million de palmiers ont été touchés, cette année, par des actions de prévention contre différentes maladies du palmier, à l'exemple du boufaroua.

La wilaya des Zibans compte quelque 4,4 millions de palmiers répartis à travers ses différentes communes avec une concentration plus marquée à Tolga, Foughala, Laghrous, Ouled Djellal, Lioua et Sidi Okba, et de moindre importance dans celles d'El-Kantara, Djammoura, El-Quettaya et El-Braness.

Avec l'entame de la saison des récoltes, les fellahs ont commencé à se préparer en procédant, notamment, à l'achat de sacs et à prévoir les moyens de stockage, a indiqué le président de l'association des producteurs de dattes qui prévoit, lui aussi, "une bonne récolte" pour cette année.

APS

ORAN, ABRI DE PÊCHE DE KRISTEL

Réception avant la fin de l'année

Le Directeur des travaux publics (DTP) de la wilaya d'Oran, Lakhdar Guersa a annoncé la livraison de l'abri de pêche de Kristel, situé à l'est d'Oran, avant la fin de l'année, précisant à l'APS que la jetée a été achevée tout comme les quais d'accostage et les travaux du terre-plein sont en voie d'achèvement.

PAR BOUZIANE MEHDI

L'impact socio-économique étant fort, ce projet structurant permettra le développement de la pêche artisanale au niveau de la zone Est d'Oran où vit une importante population ayant le pied marin, a souligné le même responsable, rappelant que le dragage du bassin sera lancé incessamment. Réalisée par une entreprise algéro-turque pour un investissement de 2 milliards DA, cette structure est destinée à abriter une soixantaine de petits métiers ainsi qu'une douzaine de sardiniers, selon le même responsable qui a observé dans ce sens la saturation actuelle du port de pêche d'Oran. Selon l'APS, M. Guersa a annoncé également le lancement prochain des travaux de réalisation de la route Canastel-Kristel sur 9,5 kilomètres, un



tronçon au demeurant impraticable et à risque pour les automobilistes affirmant, d'autre part, que l'ambitieux programme des infrastructures routières dans la wilaya s'affirme comme un vecteur important dans les efforts de développement, évoquant, à ce titre, la route du port, un axe devant relier le port à l'autoroute Est-ouest par la rocade sud sur un rayon de 26 km, dont les études en cours ont été confiées à un bureau d'études étranger. Cette liaison routière prendra en charge tout le trafic de transit, a ajouté le DTP en rassurant les automobilistes que les différents "points noirs"

seront réglés notamment, avec la réalisation du cinquième boulevard périphérique. Il s'agit d'un axe routier devant desservir Belgaid jusqu'à l'échangeur d'El Kerma sur un tronçon de 21 kilomètres. Ce projet est en cours d'étude. Le projet de liaison de la route Mers El Kébir-Aïn Khedidja par la corniche supérieure sur un tronçon de 5 kilomètres est au stade de l'appel d'offres, a indiqué le même responsable à l'APS en rappelant que celui devant relier Aïn Khédidja à Aïn El Turck est en cours de réalisation.

B. M.

BATNA, RENTRÉE PROFESSIONNELLE OCTOBRE 2011

8.660 nouvelles places pédagogiques disponibles



Le secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels de la wilaya de Batna offrira plus de 8.660 places pédagogiques en prévision de la rentrée professionnelle prévue en octobre 2011, a indiqué le responsable du service du suivi des établissements de la formation professionnelle.

Trois nouvelles spécialités de formation - passerelles (technicien supérieur (TS) option réseaux et systèmes informatiques, (TS) comptabilité et gestion (TS) en documentation et archives seront ouvertes à travers les différents établissements d'enseignement professionnel de la wilaya, a ajouté Hachemi Brahimi. Ce dernier a fait part de la mobilisation de tous les moyens

matériels et humains pour assurer un meilleur accueil des nouveaux stagiaires ayant optés pour ce genre de formation.

L'amélioration de la qualité de la formation dispensée aux stagiaires figure parmi les défis que s'attèle à relever les responsables de ce secteur, a souligné M. Brahimi faisant état de l'ouverture de 1.710 places pédagogiques pour la formation résidentielle, de 2.278 places de formation en apprentissage et de 780 places pour tous les autres types de formation destinées à la femme au foyer. Le secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels dans la wilaya de Batna a également ouvert 315 postes pour la formation en milieu rural répartis sur 13 spécia-

lités, a-t-il ajouté, précisant que les centres privés de la formation professionnelle ont ouverts, quant à eux, 1.550 postes répartis sur 61 spécialités. Par ailleurs, deux nouvelles infrastructures d'enseignement professionnel d'une capacité d'accueil globale de 500 places seront ouvertes au titre de l'actuelle session de formation professionnelle dans les régions de Oued Taga et Manaâ, selon M. Brahimi.

Dans ce contexte, il a ajouté que des travaux de réalisation de deux nouveaux centres et d'un institut spécialisé sont en cours dans les régions de Hamla, Takout et Barika.

S'agissant de l'encadrement pédagogique, il a indiqué que le secteur de l'enseignement professionnel qui dispose déjà de 374 encadreurs sera renforcé par le recrutement de 85 enseignants dans différentes spécialités en plus de 21 maîtres-artisans.

Le secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels dispose dans la wilaya de Batna de 18 établissements, deux instituts et trois annexes spécialisées englobant les différentes spécialités proposées aux stagiaires, a rappelé le même responsable, précisant que l'institut de formation professionnelle assurera cette année des formations en maintenance industrielle, techniques électriques et en climatisation industrielle.

APS

MOSTAGANEM

85 millions de litres de production de lait prévus

La wilaya de Mostaganem prévoit, pour la saison 2011-2012, une production de près de 85 millions de litres de lait cru, soit une hausse de plus de 1,5 million de litres par rapport à la saison écoulée, selon la Direction des services agricoles. Cette quantité est répartie sur environ 63 millions de litres de lait de vache, 10 millions de litres de lait de chèvre et près de 12 millions de litres de lait de brebis. Les mesures prises sur le plan national pour soutenir la production, la collecte et la transformation du lait visent à obtenir de bonnes performances dans la wilaya. Dans ce sens, la direction du secteur aspire accroître le volume de la collecte de lait d'environ 50% dans les années à venir. A noter que 12 dinars sont accordés au producteur par litre de lait destiné à la transformation, 5 DA le litre au collecteur et 4 DA le litre pour le transformateur, en plus d'autres mesures incitatives dans le domaine de la production d'aliments de bétail et équipements d'élevage bovin. La wilaya de Mostaganem a été dotée récemment d'une nouvelle laiterie relevant du secteur privé, d'une capacité de production de 25.000 litres par jour de lait pasteurisé, portant le nombre total de ces infrastructures à quatre. La région dispose 25.000 têtes bovines dont 15.500 vaches laitières, 9.150 caprins, 95.000 brebis, alors que le nombre d'éleveurs de bovins est passé à environ 500 éleveurs, dont près de 300 agréés et 200 autres adhérents au programme de production et de collecte de ce produit de large consommation.

OUM EL-BOUAGHI

6 nouvelles annexes pour la formation professionnelle

Le secteur de la formation professionnelle sera renforcé, dès la prochaine rentrée à Oum El-Bouaghi, par la réception de 6 nouvelles annexes, selon le directeur concerné. Ces nouvelles structures, implantées dans les communes de Bir Chergui, de Belala, de Fkirina, d'Oued Nini et d'El Zorg, ont été réalisées dans le cadre du programme spécial de développement des hauts plateaux. Plusieurs spécialités adaptées aux besoins de la région ont été ouvertes dans ces annexes, à l'exemple du petit élevage, de la céramique, de la construction, du jardinage, de la couture, de l'électricité-bâtiment et du machinisme agricole. Le directeur de la formation professionnelle a souligné que l'offre de formation a atteint, pour la prochaine rentrée, 5.818 postes pédagogiques pour les nouveaux inscrits, en plus de 4.673 stagiaires déjà en formation, portant les effectifs du secteur à 10.491 jeunes gens des deux sexes. La formation résidentielle comptera 1.675 postes, la formation par apprentissage en comprendra 569 postes, en plus de 55 postes pour les cours du soir. La wilaya d'Oum El Bouaghi compte deux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (INSFP), 12 centres (CFPA), 9 annexes, en plus de 4 instituts en cours de réalisation dans les principaux centres urbains de la wilaya, en l'occurrence Oum El Bouaghi, Ain Beida, Ain M'lila et Ain Fakroun.

ANNABA

Réhabilitation de la mosquée Abou-Merouane

Une opération de réhabilitation de l'antique mosquée Abou-Merouane de Annaba a été engagée pour une enveloppe financière de 140 millions DA, a indiqué la directrice de la culture. Cette action vise à rendre à ce lieu de culte "sa véritable place dans le patrimoine national", a précisé Hadhba Menadjlia, estimant que la mosquée Abou Merouane forme, avec celle de Sidi Boumediene de Tlemcen, le mausolée de Sidi Okba près de Biskra et le tombeau d'Abi Zakaria Yahia Zouaoui, à Béjaïa, d'authentiques hauts lieux religieux en Algérie. Achevée en l'an 425 de l'Hégire, la mosquée Abou Merouane a été transformée en 1832 en hôpital militaire par l'administration coloniale, perdant ainsi ses deux somptueuses coupes. D'autres opérations de réhabilitation ont été également prévues au titre de l'exercice 2011 au profit de deux sites historiques et archéologiques, en l'occurrence la citadelle hafside et l'Antique Hippone, pour lesquelles une enveloppe globale de 20 millions DA a été dégagée.

APS

YEMEN

Violente reprise des combats à Sanaa

De violents combats ont opposé ce jeudi partisans et adversaires du régime à Sanaa, faisant deux morts et marquant un regain de tension dans la capitale yéménite après une période d'accalmie.

À Genève, le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies a adopté une résolution qui "condamne

toutes les violations des droits de l'Homme perpétrées au Yémen par toutes les parties" sans toutefois mentionner les autorités, rapporte le journal *L'Express*.

Des accrochages à l'arme automatique se sont produits toute la matinée dans les quartiers du nord de Sanaa où s'étaient barricadés des forces de la Garde républicaine, corps d'élite de l'armée, et des soldats d'un général dissident rallié à la contestation du président Ali Abdallah Saleh. La Garde républicaine est dirigée par le fils aîné d'Ali Abdallah Saleh, et le général dissident Ali Mohsen al-Ahmar est à la tête de la première division blindée.

L'intensité des combats a dissuadé des dizaines de milliers de manifestants, partis de la place du Changement, épice de la contestation, de poursuivre leur marche jusqu'à la rue Hedda dans le sud de la capitale où se trouve notamment la résidence du président. Les manifestants ont défilé dans des rues autour de la place du Changement où ils sont revenus en scandant : "Mouvement pacifique, non à la guerre civile".

Dans une interview au *Times* et au *Washington Post*, le président yéménite a affirmé ce jeudi qu'il ne quittera pas le pouvoir si ses anciens alliés devenus ses opposants sont autorisés à participer à des élections, estimant que cela mènerait à une guerre civile. Le président yéménite faisait



allusion au général dissident Ali Mohsen al-Ahmar et à la puissante tribu des Ahmar (sans lien avec le général). D'autres combats ont eu lieu entre forces pro-Saleh,

déployées autour du ministère de l'Intérieur, et des combattants armés de l'influent chef tribal cheikh Sadek al-Ahmar dans le quartier Al-Hassaba (nord). Deux combattants tribaux ont été tués et cinq blessés. En outre, un obus est tombé dans l'enceinte d'un institut relevant du Congrès populaire général (CPG), le parti au pouvoir, dans le centre de Sanaa, faisant deux blessés, selon des sources de sécurité. Ali Abdallah Saleh, qui refuse toujours de quitter le pouvoir, a reçu le soutien d'une partie de religieux qui ont jugé "illite du point de vue de la législation musulmane de contester par la parole ou par des actes les dirigeants" d'un pays. Ces oulémas ne représentent toutefois pas l'ensemble des religieux du pays dont beaucoup ont apporté depuis le début de la contestation en janvier leur soutien aux manifestants qui demandent depuis des mois le départ du président, au pouvoir depuis 33 ans. Les autorités yéménites avaient promis des enquêtes sur les violences, dont elles font porter la responsabilité sur les opposants, mais aucune n'a pour le moment été menée.

R. I./L'Express

SOMALIE

La Somalie reconnaît le CNT

Le gouvernement somalien reconnaît officiellement le Conseil national de transition (CNT libyen), comme le représentant légal du peuple libyen, indique vendredi un communiqué gouvernemental.

"Le gouvernement somalien reconnaît le Conseil national de transition comme le représentant légal du peuple libyen", précise le communiqué. Les ministres du gouvernement somalien ont convenu de reconnaître le CNT libyen à l'issue d'une séance de concertations à ce sujet tenues dans la capitale Mogadiscio. L'Union africaine (UA) ainsi que plusieurs pays ont déjà annoncé leur décision de reconnaître le CNT libyen. Le CNT libyen a été créé le 27 février à Benghazi (est de la Libye), quelques jours après le déclenchement de la révolte contre le colonel Maamar el-Gueddafi. Il contrôle désormais la majeure partie du pays.

GUINÉE

L'ONU appelle à l'arrêt des violences

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, s'est dit jeudi préoccupé par les violences survenues mardi à Conakry entre les forces de l'ordre guinéennes et des opposants, relevant l'importance "d'autoriser les manifestations pacifiques" dans le pays.

"Le secrétaire général souligne l'importance d'autoriser la tenue de manifestations pacifiques et demande aux autorités guinéennes d'éviter l'usage de la force", a annoncé le porte-parole du chef de l'ONU dans une déclaration publiée jeudi. M. Ban Ki Moon "exhorte toutes les parties prenantes guinéennes à éviter toute forme de violence et à engager dans l'urgence un dialogue afin de s'accorder sur les modalités d'organisation d'élections législatives transparentes, justes et pacifiques", a encore dit le porte-parole.

Les affrontements sont survenus à la suite de l'interdiction d'une manifestation par le gouvernement guinéen d'un rassemblement de l'opposition qui voulait protester contre l'organisation d'élections législatives le 29 décembre, date fixée selon elle "unilatéralement" par le pouvoir et la Commission électorale nationale indépendante (Céni). Une quarantaine de personnes ont été blessées dans ces incidents, selon un bilan officiel.

APS

Le Yémen annonce la mort de l'imam extrémiste El-Awlaki

Le gouvernement yéménite a annoncé vendredi que l'imam extrémiste d'origine américaine, Anwar al-Awlaki, lié au réseau terroriste Al-Qaïda, avait été tué. Le gouvernement confirme dans un communiqué l'information donnée par le ministère de la Défense sur un de ses sites internet.

Des responsables de la sécurité yéménites et des membres de tribu ont déclaré à l'AP qu'une frappe aérienne avait visé vendredi matin un convoi de voitures d'Al-Qaïda, dans l'est du pays dans la région de Marib.

Né au Nouveau-Mexique de parents yéménites, Anouar Al-Awlaki, 40 ans, figurait sur une liste noire du terrorisme,

et sur une liste de cibles devant être arrêtées ou tuées, qui a été établie par le gouvernement américain.

Il aurait inspiré, participé et inspiré des attentats contre les Etats-Unis, notamment la tentative d'attentat dans un avion se rendant à Detroit le jour de Noël en 2009, ou encore le projet d'envoi avorté de bombes dans des avions en partance pour les Etats-Unis depuis le Yémen. Anglophone, il était présent sur Internet à travers un blog, les réseaux sociaux et avait notamment échangé des courriers électroniques avec le psychiatre de l'armée accusé d'avoir tué 13 personnes en novembre 2009 à Fort Hood, au Texas.

AP

SYRIE

7 civils tués et nouvel appel à manifester

Sept civils ont été tués, dont deux enfants, dans le gouvernorat de Homs lors de perquisitions menées par les forces de sécurité dans cette région du centre de la Syrie, a rapporté vendredi l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH).

Pour leur part, les militants pro-démocratie ont lancé un nouvel appel à manifester hier sous le slogan : "La victoire pour notre Syrie et notre Yémen. Les peuples sont plus forts que tous les despotes".

A Homs, un civil a été tué dans le quartier de Khaldiya à l'aube vendredi, quelques heures après la mort de quatre autres civils, dont une fillette, tués jeudi soir par des tirs des forces de sécurité qui menaient des perquisitions dans cette ville située à 160 km

au nord de Damas. Une forte explosion a été entendue dans la nuit dans le quartier de Ghouta où les forces de sécurité ont tiré aveuglément sur les maisons, selon l'OSDH. "Les tirs se sont poursuivis jusqu'à l'aube."

Deux autres civils ont été tués jeudi soir dans la ville de Rastane, au nord de Homs. L'OSDH a en outre indiqué que "des personnes grièvement blessées à Rastane n'avaient pu recevoir des soins en raison de la poursuite des opérations militaires" dans la ville. Selon les militants, des affrontements violents opposent depuis mardi l'armée syrienne et des déserteurs à Rastane.

Le Conseil de sécurité de l'ONU était toujours divisé au sujet de l'adoption d'une

résolution qui mentionnerait la menace de sanctions contre la Syrie. Les Occidentaux et la Russie ont chacun proposé un projet de résolution sur la Syrie, où la répression sanglante des manifestations a fait plus de 2.700 morts depuis mars, selon des diplomates onusiens.

La Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et le Portugal insistent pour qu'une éventuelle résolution mentionne au moins la menace de sanctions contre le régime du président Bachar Al-Assad. Mais la Russie s'oppose à toute mention de sanctions dans le texte.

La France compte rédiger une nouvelle version de projet de résolution qui serait discutée vendredi.

R. I.



MIDI

CULTURE

L'ÉDITRICE SAMIA ZANNADI CHEIKH AU MIDI LIBRE :

«*Pourquoi ne pas faire un salon du livre du Continent ?*»



Pages 12-13

La 16^e édition du Salon international du livre d'Alger s'est caractérisée par la participation d'environ 500 éditeurs nationaux et internationaux. Parmi cette forte participation, la maison d'édition Apic se distingue d'abord au premier regard par l'aménagement de son stand puis par la publication de quelques ouvrages portant essentiellement sur le continent le plus vieux, l'Afrique en l'occurrence. C'est dans ce sillage que Samia Zannadi revient sur les principes fondamentaux de sa maison d'édition Apic, dirigée aux côtés de Karim Cheikh, et l'objectif de celle-ci est non pas seulement d'être parmi le paysage éditorial du livre mais d'apporter à la littérature en général et à la littérature africaine en particulier un soutien de plus pour sa promotion.

L'ŒUVRE DE JEAN EL-MOUHOUB AMROUCHE PAR LA CÉLÈBRE TASSADIT YASSINE



Jean El-Mouhoub

«*Il n'a pas été reconnu comme il aurait dû l'être*»

Page 14

L'ÉDITRICE SAMIA ZANNADI CHEIKH AU MIDI LIBRE

«POURQUOI NE PAS FAIRE UN SALON DU LIVRE DU CONTINENT ?»

La 16^e édition du Salon international du livre d'Alger s'est caractérisée par la participation d'environ 500 éditeurs nationaux et internationaux. Parmi cette forte participation, la maison d'édition Apic se distingue d'abord au premier regard par l'aménagement de son stand puis par la publication de quelques ouvrages portant essentiellement sur le continent le plus vieux, l'Afrique en l'occurrence. C'est dans ce sillage que Samia Zennadi revient sur les principes fondamentaux de sa maison d'édition Apic, dirigée aux côtés de Karim Cheikh, et l'objectif de celle-ci est non pas seulement d'être parmi le paysage éditorial du livre mais d'apporter à la littérature en général et à la littérature africaine en particulier un soutien de plus pour sa promotion.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
KAHINA HAMMOUDI

Midi libre : Comment expliquez-vous la distinction de votre maison d'édition dans ce paysage littéraire et votre intérêt pour la promotion de l'africanité ?

Samia Zennadi : Il était temps que nous donnions à la littérature africaine toute sa place. Les éditions Apic ont vu le jour en 2003. Cela fera près de dix ans que nous luttons pour l'émergence de ce patrimoine d'abord en Algérie, puis en Afrique et, enfin, à travers les autres pays du continent.

Pour ce faire, nous proposons la collection Résonance qui regroupe les écrivains africains de toute l'Afrique depuis 2007. Nous avons à ce jour quatorze titres dans cette collection. C'est une manière aussi d'attirer les lecteurs et les visiteurs vers cette littérature qui englobe une richesse et un patrimoine inégalables. Il est malheureusement à constater que nous n'avons pas une grande visibilité dans la presse nationale, alors que nous avons édité des auteurs qui ont été primés et qui sont les fondateurs de la littérature africaine comme Yambo Ouologuem. Alors qu'à ce jour, il n'y a aucune ligne sur son livre : *Le devoir de violence*, aucune note de lecture, aucune analyse alors que la presse est le premier intermédiaire entre l'éditeur et les lecteurs. D'autres livres ont été édités chez nous comme Tierno Monénembo, Sami Tchad ou encore Luis Philippe Dalembert, l'haïtien qui bouscule les traditions de l'écriture qui caractérisait l'auteur africain. C'est pour cela que nous avons aménagé notre stand aux couleurs de l'Afrique et de la littérature qui la caractérise. C'est vrai également que cela attire le regard et que cela pousse les gens en premier lieu à faire une halte à notre stand. C'est encourageant car cela les pousse par la suite à découvrir une littérature et à en redemander par la suite. Effectivement du premier contact, un échange se crée entre nous et les visiteurs. Il est vrai que cet intérêt pour le public existe depuis deux ans, peut-être grâce au Panaf, ou peut-être pas. C'est une curiosité encourageante de la part du public algérien qui s'intéresse de plus en plus à la littérature africaine et de savoir comment écrivent les auteurs du même continent et quels sont les écrivains que nous éditons.

Pour cette 16^e édition du Sila, à la veille de la clôture de la manifestation, quels sont justement les livres qui ont plus de succès auprès des visiteurs ?

Je dirai sans conteste pour la littérature africaine c'est Luis Philippe Dalembert pour son livre *«L'autre face de la mer»* que nous avons édité dans la collection Résonance et qui a eu un regain d'intérêt exceptionnel de nos visiteurs. Sinon dans l'autre collec-



tion Dissonance, nous avons le dernier livre de Samir Amin avec son. Edward Said avec *«Culture et impérialisme»*, des livres qui intéressent les lecteurs algériens.

Y a-t-il des écrivains africains que l'édition Apic a ou voudrait publier, soit parce que ces écrivains n'ont pas les moyens de le faire dans leur pays, soit pour cause de censure ?

Oui. Justement. La problématique de l'édition en Afrique est que les auteurs africains en général éditent en dehors du continent pour X raisons. D'abord à cause de la censure (et la plupart subissent cette censure dans leur pays), ou bien également il n'y a pas de maisons d'édition, ou il existe des maisons d'éditions mais avec très peu de moyens et ne peuvent en conséquence éditer des livres. Et nous dans la collection Résonance, nous essayons d'apporter notre aide à l'instar de la publication du livre de Yambo Ouologuem. D'ailleurs, il faudrait préciser que son livre a été censuré en France durant trente ans à cause d'une histoire montée de toutes pièces : celle du plagiat. C'est terrible ce qu'à subit cet écrivain. Il a été par la suite édité chez un autre éditeur français et c'est comme cela que nous avons pu avoir des droits de le rééditer. Ce fut pour nous un forcing car ce n'est pas toujours facile pour nous

en Afrique pour renforcer ce lien et pour promouvoir la littérature africaine ?

Oui, depuis 2008 nous assistons à la rentrée littéraire du Mali. En 2008, nous avons reçu avec le roman de Susanne el Far el Kenz le prix Continental Yambo Ouologuem. La première fois nous sommes partis par curiosité, par envie d'encourager un ami de la maison d'Édition Tambautou. Nous étions présents pour apporter notre aide à l'organisation et pour dire aussi que nous sommes là et pour contribuer à la rentrée littéraire du Mali. Pour Février 2012, je suis impliqué dans l'organisation de la rentrée littéraire au Mali. Et je dirai qu'à force d'y aller, il y a un espace Maghreb qui a été créé à l'occasion dans cette rentrée. Nous allons justement faire connaître la littérature maghrébine. Car à part les membres fondateurs de cette littérature comme Kateb Yacine qui est enseigné à l'université au Mali, les autres écrivains, ceux de cette génération, ceux de la génération de Boudjedra ne sont malheureusement pas connus. Un moment donné, il y a eu une rupture, alors nous, non pas à travers des discours mais avec des actions concrètes on essaye de remédier à cela. Car l'Afrique est maintenant usée, elle a eu tellement de promesses non tenues. 2009 a été un peu un retour, on a repris l'angle avec le Continent. Mais il faut accompagner cet élan maintenant d'autant plus qu'il y a eu beaucoup d'écrivains à cette occasion qui ont notamment animé des ateliers d'écritures, etc, et là je parle seulement de la littérature car il ne faudrait pas oublier l'art chorographique, le cinéma, le théâtre, la peinture et autres arts. Ces artistes répondent présents lorsque l'Algérie les invite. Ils s'arrangent pour venir car il y a quand même un souffle panafricain qu'il faudrait préserver enrichir. Il ne faudrait surtout pas le laisser s'essouffler.

Croyez-vous que l'université algérienne a sa part de responsabilité dans cette perte de lien entre les écrivains africains ?

J'ai su qu'ils avaient maintenu la littérature africaine d'expression anglaise mais on ce qui concerne les autres filières littéraires, je ne sais pas. Peut-être qu'ils reproduisent un schéma d'aliénation. C'est véritablement aberrant. Mais il est nécessaire d'y remédier. Mais moi je dirai qu'on dehors de ces études universitaires qui dissèquent le texte avec des formules très barbares, il y a également une manière de créer la demande. C'est-à-dire que les lecteurs créent la demande. Je ne dis pas qu'il faudrait militer pour la littérature africaine mais qu'il ait au moins un intérêt. Puis à partir de ça, les lecteurs vont dans les librairies et demandent auprès des auteurs qui les intéressent surtout à cette époque avec Internet à travers lequel on peut facilement

s'informer sur les derniers ouvrages parus. Vous allez vous rendre compte par exemple que quelques prix français ont été attribués à des auteurs africains comme Tierno Monénembo.

Il y a une certaine reconnaissance pour l'auteur du continent africain. Reste que malheureusement nous ne les voyons pas passer sur leurs chaînes de télévision et à travers les médias.

Ne croyez-vous pas que ces prix sont seulement attribués pour la promotion de la francophonie et non pas pour celle de la littérature et des écrivains africains ?

Oui, effectivement. Puis les auteurs avec lesquels on a des liens plus qu'un rapport d'auteurs éditeurs souhaitent voir un jour une plateforme littéraire. L'Algérie peut être un centre littéraire, on y croit tous. Ces écrivains sont prêts à se faire éditer à partir de l'Algérie. Puis, ces auteurs vous parlent de l'envie de ne pas se voir cataloguer dans le noir cette littérature. Car les éditeurs ont des collections «Noir» ou autres. Ils ont envi d'être considérés comme des écrivains du Continent, peut importe du Maghreb, du Subsaharien, ou de l'Afrique noire. C'est à nous de briser cette séparation.

L'intérêt des Occidentaux n'est-il pas seulement une mode de l'exotisme envers cette littérature ?

Je pense que cela va plus loin qu'un intérêt exotique. Je pense qu'il y a des pays que la culture et les textes peuvent faire plus que les soldats et les canons. Edward Said en parle très bien dans *«Culture et impérialisme»* en expliquant comment les idées primordiales pour la conquête de l'imaginaire et pour justement arriver à la domination. Alors ça va au-delà de l'exotisme, ce sont des structures très bien organisées. Il ont compris que la culture ce n'est pas du olé olé. C'est une politique à long terme, qu'est-ce qu'on veut, qu'est-ce qu'on souhaite. C'est tout à fait normal, ils défendent leur position qui est celle de la banque d'idée. C'est Comme dans Casanova dans son ouvrage *«La République des livres»*, il parle de Paris, de New York, Barcelone, de Londres et qui fonctionnent comme des banques et ce sont eux qui donnent le label. Dès que les critiques de l'autre côté nous le vendent comme un produit fiable, on met la ceinture et on démarre.

Quel est le rapport qu'a l'édition Apic avec les autres langues africaines ?

Je pense que cela est un problème propre à chaque pays africain dans leur politique et sur quoi elle a opté. Reste que si l'Algérie a une politique africaine et panafricaine, nous aurons entièrement notre place. Il suffit seulement de dire on le fait ou on ne le fait pas. Maintenant quand est-ce qu'on va le faire. On peut accompagner des écrivains locaux, des éditeurs au Mali qui va écrire en Bambarin mais

avec le soutien du ministère ou de l'AARC ou d'une autre institution. Mais il faudrait trouvé des mécanismes qui nous permettent de nous propager et de diffuser l'Afrique en Afrique. Car cela nous permettra de récupérer cette richesse car s'efface peu à peu.

Ce n'est pas lié à une situation politico-économique ?

Oui, c'est très lié à une situation politico-économique. Mais on est fatigué de ce discours qui dit qu'il fallait séparer la culture de la littérature, et la culture de la politique. Alors utilisant cette approche pour faire de la culture. C'est important de faire de la culture politiquement. Puis il faudra qu'on se réunisse, qu'on discute et qu'on trouve des solutions à nos problèmes pour nos besoins. Il faudrait arrêter de se comparer à des Centres ou de dire par exemple que moi j'en ai que vingt titres, ou vingt romans et que je ne peux pas parler de rentrée littéraire, et je n'ai pas de revue, etc. Vous voyez bien les écrivains qui sont venus, ce n'est pas pour dire qu'il faudrait rester en bas.

Ce n'est pas en bas c'est mon niveau à moi. Pourquoi voudriez-vous que je me compare à un éditeur français qui a toute une politique, qui a des moyens énormes, qui a les moyens d'être diffusé dans plusieurs télévisions, plusieurs radios. Alors que faut-il faire ? Eh bien c'est de travailler avec nos moyens. Pourquoi ne pas faire un salon du livre du Continent ?

K. H.



L'ŒUVRE DE JEAN EL-MOUHOUB AMROUCHE PAR LA CÉLÈBRE TASSADIT YASSINE

«Il n'a pas été reconnu comme il aurait dû l'être»

A la veille de la clôture de la 16e édition du Salon international du livre d'Alger (Sila), la salle de Conférence a eu le privilège d'accueillir Tassadit Yacine, l'anthropologue algérienne, spécialiste de monde berbère, enseignante-chercheur et maîtresse de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) au laboratoire d'anthropologie sociale. Elle dirige également la revue d'études berbères Awal (« La parole ») qu'elle a co-fondée en 1985 à Paris avec l'anthropologue algérien Mouloud Mammeri et le soutien du sociologue Pierre Bourdieu.



PAR KAHINA HAMMOUDI

Cette rencontre avec Tassadit Yacine a été une grande occasion de revenir sur un homme longtemps marginalisé de la sphère culturelle, à savoir Jean El Mouhoub Amrouche. D'entrée en matière, l'anthropologue a souligné l'importance de ce thème car Jean Amrouche est «quelqu'un qui a beaucoup donné à l'Algérie, à l'Afrique et au monde. Il n'a pas été reconnu comme il aurait dû l'être, c'est cela qui m'a motivé pour faire connaître cet homme, c'est important pour nous-mêmes pour nos enfants de savoir d'où vient l'histoire de ce pays et comment elle s'est construite. L'histoire du pays ce n'est pas seulement la continuité, ce n'est pas seulement l'héroïsme, elle est faite également d'une série de discontinuités».

Elle soulignera, préalablement, avant de détailler par la suite que «Presque 50 ans après l'indépendance de l'Algérie, je pense qu'il est indispensable de revenir sur certaines trajectoires comme celle d'El Mouhoub Amrouche qui a joué un rôle important dans l'autodétermination de l'Algérie. Il faut savoir que la dernière identité de Jean Amrouche est celle d'avoir été un militant algérien, un nationaliste algérien», puis elle dira avec force : «Il est l'artisan de l'indépendance de l'Algérie. Il est mort juste après le cessez-le-feu, c'est-à-dire qu'il va s'éteindre juste au moment de l'indépendance comme si c'était une mission pour lui.»

Durant cette rencontre historique avec

Tassadit Yacine, l'assistance a eu la chance non pas d'assister à un café littéraire banal mais à une conférence digne d'une grande université. D'une méthodologie précise et d'une pédagogie extrême, elle tracera la vie de Jean Amrouche. Elle soulignera ainsi que Jean Amrouche rencontre Gide, avec qui il correspond depuis longtemps, à Tunis en 1942 avant de rejoindre les milieux gaullistes à Alger, ce qui a été décisif pour sa vie.

Elle est également revenue sur le parcours littéraire et professionnel de cet intellectuel en rappelant qu'il fut le fondateur de la revue *L'Arche*. En 1945, *L'Arche* devient une revue parisienne. Après avoir travaillé à Tunis-P.T.T. ou Radio France Alger, Amrouche réalise pour Radio France Paris des émissions où il invite Bachelard, Barthes, Merleau-Ponty, Morin, Starobinski, Wahl. Avec Henry Barraud ; il invente un genre radiophonique nouveau : les entretiens, avec Gide (1949), Claudel (1951), Mauriac (1952-1953) ou Ungaretti (1955-1956).

Mis à la porte de Radio France en 58, il s'exile de nouveau, sur les ondes de la radio suisse cette fois, où il plaide la cause algérienne jusqu'à sa mort en 1962, trois mois avant l'accord d'indépendance.

Jean Amrouche était également connu pour sa lutte pour la préservation du patrimoine et les propositions sur le génie africain. *Chants berbères de Kabylie* prolonge le souffle poétique et entame la réflexion sur le patrimoine et le génie africain. Les chants ont été recueillis de la

présence d'un pays intérieur dont la beauté ne se révèle que dans la mesure où l'on sait qu'on l'a perdu».

La célébration du génie africain semble tout droit issue de l'intérêt très vif qu'a suscité en lui la collecte, la transcription puis la traduction du patrimoine poétique kabyle : «Il y a dix-huit millions de Jugurtha dans l'île tourmentée qu'enveloppent la mer et le désert et qu'on appelle le Maghreb.»

Chrétien et berbère, imprégné de culture française et défenseur de la cause algérienne, Jean El Mouhoub Amrouche sera écarté du paysage littéraire arabe. Il est nécessaire aujourd'hui de lui redonner sa place et à l'occasion la parole. On se souviendra d'ailleurs de ces paroles poignantes qui ont résumé le destin de la famille Amrouche : «Je parle ici, non pas en homme de la rue, déclara-t-il un jour à Genève en 1959, mais en homme qui se trouve moralement à la rue. Je veux dire que je ne représente rien. Je ne peux représenter la France et la culture française : on m'en contesterait le droit, et on l'a déjà fait. Je ne peux pas représenter non plus l'Algérie : on m'en contesterait le droit, et on l'a déjà fait, et ceux qui l'ont fait sont des hommes de gauche, et même d'extrême gauche, qui m'ont dit que je n'avais pas le droit de parler des choses de la France, parce que je n'étais qu'un Algérien, mais que je n'avais pas le droit de parler des choses de l'Algérie, et au nom des Algériens puisque je suis un Algérien francisé, le plus francisé des Algériens.»

K. H.



Eva Longoria, star la mieux payée du petit écran

Comme quoi, être sexy, ça paye. La preuve avec la belle Eva Longoria, désignée par Forbes (spécialisé dans les classements et l'argent) actrice la mieux payée du petit écran. Avec 13 millions de dollars empochés entre mai 2010 et mai 2011, elle arrive juste devant Marcia Cross (10 millions de dollars).
Avouons que la belle demoiselle a fait du chemin. À ses débuts, c'est dans les "Feux de l'amour" qu'on la retrouvait. Une série délicieusement démodée, mais qui a toujours ses adeptes, aujourd'hui encore.
Depuis sept ans, la belle s'attaque à un public plus jeune avec la série à succès "Desperate Housewives". C'est ainsi que la carrière de la jolie Latino a explosé, la propulsant première dans ce classement des stars du petit écran les mieux payées.
Chapeau bas. Alors, est-ce justifié par son talent fou pour jouer les petites hystériques, ou est-ce dû à son physique irréprochable ?
Probablement les deux. Car une chose est sûre, l'actrice sait toujours parfaitement comment valoriser son corps de rêve, et fait mouche à chacune de ses apparitions. Qu'elle choisisse une robe maxi-fendue, colorée ou un simple jean, Eva Longoria ne se défait jamais de cette image de femme fatale qui lui colle à la peau.



ÇA S'EST PASSÉ CES JOURS

1920 Marie-Anne Houde échappe à la peine capitale

Deux jours avant d'être exécutée par pendaison (le 1er octobre 1920) pour le meurtre de la petite Aurore Gagnon, Marie-Anne Houde échappe à la peine capitale et sa sentence est commuée en peine d'emprisonnement à vie. La femme sera transférée au pénitencier de Kingston où elle restera jusqu'à sa libération le 3 juillet 1935, elle succombera au cancer moins d'un an plus tard.



1938 Accord de Munich

Le 29 septembre à Munich, Hitler, Daladier, Chamberlain et Mussolini signent un accord plaçant les Tchèques devant le fait accompli : 85.000 kilomètres carrés du territoire sont rattachés à l'Allemagne et 3.100.000 Sudètes sont incorporés ; les nouvelles frontières de la Tchécoslovaquie sont garanties. L'annonce de cet accord déchaîne l'enthousiasme en France et en Angleterre : le spectre de la guerre s'éloigne. Chamberlain, le Premier ministre britannique, tient dans ses mains l'accord de Munich et déclare : "Pour la deuxième fois un Premier ministre anglais revient d'Allemagne avec un accord de paix. On attend la Paix, Hitler prépare la Guerre !"



1988 Les Américains sont de retour dans l'espace

Les Américains sont de retour dans l'espace. La navette spatiale Discovery s'élance dans le ciel de la Floride, avec cinq astronautes à son bord, pour une mission de quatre jours, 32 mois après le désastre de Challenger. L'équipage a pour tâche principale le déploiement d'un satellite de télécommunications pour la NASA. Le 3 octobre, la navette se posera en douceur sur la piste de la base aérienne d'Edwards, en Californie, accueillie par les cris et les applaudissements de quelque 250.000 personnes. La mission aura été un succès.



2006 Crash d'un Boeing 737 dans la forêt amazonienne



Un Boeing 737 de la compagnie brésilienne Gol s'écrase en pleine forêt amazonienne avec 155 personnes à bord, après avoir décollé de Manaus à destination de Brasilia et Rio de Janeiro ; l'appareil, livré trois semaines plus tôt par Boeing, aurait entré en collision avec un jet privé avant de s'écraser, il s'agirait de la pire catastrophe aérienne de toute l'histoire du Brésil, en 1982, le crash d'un Vasp 727 à Fortaleza, dans le nord-est du pays, avait fait 137 morts.

LE CARNET DU MIDI

1547 LA LANGUE DE CERVANTES

Miguel de Cervantes Saavedra, né ce jour en Espagne, est un romancier, poète et dramaturge espagnol universellement célèbre pour son roman *L'ingénieux Hidalgo Don Quichotte de la Manche*, reconnu comme le premier roman moderne. Miguel de Cervantes mène d'abord une vie aventureuse de soldat et participe à la bataille de Lépante en 1571 où il perd l'usage d'une main, paralysée par la section du nerf et non coupée comme peut le faire penser son surnom de Manchot de Lépante. Capturé à son retour vers l'Espagne par les Barbaresques en 1575, il reste captif à Alger malgré ses tentatives d'évasion jusqu'en 1580 où il est racheté en même temps que d'autres prisonniers espagnols. Il se lance alors dans l'écriture et après le roman pastoral *La Galatea* en 1585, c'est en 1605 qu'il publie la première partie de ce qui sera son chef-d'œuvre : *L'ingénieux hidalgo Don Quichotte de la Manche* dont la deuxième partie ne paraît qu'en 1615. Sa parodie grandiose des romans de chevalerie et la création des personnages mythiques de Don Quichotte, Sancho Panza ou Dulcinée ont fait de Cervantes la plus grande figure de la littérature espagnole. Il mourut à Madrid le 23 avril 1616.



1902 UN ROMANCIER TRÈS POPULAIRE



Zola, né à Paris le 2 avril 1840 d'un père italien, est un écrivain et journaliste français, considéré comme le chef de file du naturalisme. C'est l'un des romanciers français les plus populaires, l'un des plus publiés, traduits et commentés au monde. Ses romans ont connu de très nombreuses adaptations au cinéma et à la télévision. Sa vie et son œuvre ont fait l'objet de nombreuses études historiques. Sur le plan littéraire, il est principalement connu pour sa fresque romanesque en vingt volumes dépeignant la société française sous le Second Empire. Les dernières années de sa vie sont marquées par son engagement dans l'affaire Dreyfus avec la publication en janvier 1898, dans le quotidien *L'Aurore*, de l'article intitulé « *J'Accuse...!* » qui lui a valu un procès pour diffamation et un exil à Londres dans la même année. Dès sa prime jeunesse, Émile Zola est passionné par la littérature. Il accumule les lectures et conçoit très tôt le projet d'écrire à titre professionnel. Il considère dès son plus jeune âge l'écriture comme sa véritable vocation. Ses amis d'enfance Paul Cézanne et Jean-Baptistin Baillie sont ses premiers lecteurs. Il leur affirme plusieurs fois, dans ses échanges épistolaires, qu'il sera un jour un écrivain reconnu. L'histoire lui donnera raison. C'est au travers de ses interventions dans la presse politique que l'engagement de Zola est le plus marquant. Zola reste soigneusement à l'écart du monde politique, auprès duquel il s'est engagé, mais avec retenue, recul et froideur. L'action politique ne l'intéresse pas et il n'a jamais été candidat à aucune élection. Il se sait avant tout écrivain, tout en exprimant une attitude de réfractaire. Zola n'a cessé de s'engager dans des causes sociales, artistiques ou littéraires qui lui semblent justes, sans jamais faire de politique. Le personnel politique lui semble suspect et avant l'affaire Dreyfus, il n'aura pas d'amis dans ce monde. Le romancier intervient dans l'affaire Dreyfus à la fin de l'année 1897. Les campagnes de haine antisémite incitent Émile Zola à s'engager en faveur des juifs. Pour ses écrits, Zola est condamné à une année de prison. Après un pourvoi en cassation Zola quitte la France pour l'Angleterre. Les conséquences de l'engagement de Zola ont été à la fois positives et négatives pour l'écrivain. Il apparaît évident que « *J'Accuse...!* » a totalement relancé l'Affaire, et lui a donné une dimension sociale et politique qu'elle n'avait pas jusqu'alors. Zola sort donc de ses démêlés judiciaires avec une stature de justicier pour toute une frange de la population, de défenseur des valeurs de tolérance, justice et vérité. Mais cet engagement coûte très cher au romancier. Sur le plan financier, tout d'abord, la justice fait saisir ses biens et les revend aux enchères. Alors que le dreyfusisme s'exposait sous un jour immatériel pour les nationalistes anti-dreyfusards, ceux-ci trouvent en Zola leur tête de turc. Zola décède ce jour intoxiqué par des émanations de combustion provenant de sa cheminée. Les cendres de Zola sont transférées au Panthéon de Paris le 4 juin 1908.

1943 UNE FIGURE EMBLÉMATIQUE DE LA POLOGNE

Lech Wasa né ce jour en Pologne, est un syndicaliste et homme d'État polonais. Électricien de formation, il est président-fondateur du mouvement Solidarno?? co-fondé avec Anna Walentynowicz, et devient ainsi une figure emblématique de la Pologne s'affranchissant de l'influence de l'URSS à partir de la fin des années 1970. À ce titre, il est récompensé par le prix Nobel de la paix en 1983. Engagé en politique, il est élu 5e président de la République polonaise en 1990. Cinq ans plus tard, briguant un second mandat présidentiel, il n'est pas réélu au second tour face à Aleksander Kwaniewski. Il bénéficie encore aujourd'hui d'une importante aura internationale. Sa carrière politique a débuté par son activité de dirigeant du syndicat Solidarno?? (« Solidarité »), premier syndicat autonome dans la zone d'influence soviétique. Il est co-fondateur de ce syndicat avec Anna Walentynowicz. Ce syndicat est né du licenciement d'Anna Walentynowicz des chantiers navals de Gda sk ; sous son impulsion et avec Wasa, ce syndicat a rapidement fédéré les ouvriers, dénonçant sans trêve la dictature. De nombreuses grèves ont alors éclaté en 1980, en particulier à Gda sk. Investi président de la République le 22 décembre 1990, il permet la transition vers une véritable démocratie en Pologne. Fervent catholique, il est particulièrement défendu par son compatriote, le pape Jean-Paul II. Suite à sa défaite aux élections présidentielle et législatives de 2000, il annonce son retrait du monde politique. Il jouit encore à l'heure actuelle d'un grand prestige dans son pays natal. Nombreux sont ceux qui le considèrent, aux côtés de Jean-Paul II, comme le libérateur de la Pologne du joug communiste. Son rôle a aussi été déterminant dans la chute du « rideau de fer ».



ELIMINATOIRES CAN-2012

Gerets dévoile les «24» pour Maroc-Tanzanie



Le sélectionneur de l'équipe marocaine de football, le Belge Eric Gerets a dévoilé la liste des 24 joueurs sélectionnés pour le match de qualification à la CAN-2012 entre le Maroc et la Tanzanie, le 9 octobre prochain (19H30 GMT) au nouveau stade de Marrakech, a annoncé la Fédération royale marocaine de football (FRMF).

Ce match entre dans le cadre de la sixième et dernière journée du groupe D de qualification à la prochaine Coupe d'Afrique des nations 2012, organisée conjointement par la Guinée Equatoriale et le Gabon.

Dans l'autre match de ce groupe, l'Algérie recevra le Centrafrique, le même jour et à la même heure au stade du 5 juillet à Alger.

A l'issue de la 5^{ème} journée de qualification, le Maroc (8 points) occupe la première place du groupe D en compagnie de la Centrafrique avec un goal-average favorable, l'Algérie (5 points) est dernière avec la Tanzanie (mais avec un goal-average défavorable).

Liste des 24 joueurs marocains sélectionnés :

- Gardiens de buts : (3)

Nadir Lemyaghri (Wydad AC), Ahmed Mohamedina (OC Khouribga), Aissam Badda (Fath US)

- Défenseurs : (8)

Michael Chretien Basser (Bursaspor, Turquie), Ayoub El Khaliqi (Wydad AC), Mehdi Benatia (Udinese, Italie), Abdelhamid El Kaoutari (Montpellier, France), Jamal Alioui (Al Kharitiyat, Qatar), Moustapha Mrani (MAS Fes), Rachid Soulaïmani (Raja CA), Badr El Kaddouri (Celtic Glasgow, Ecosse)

- Milieux de terrain : (9)

Houssine Kharja (Fiorentina, Italie), Younes Belhanda (Montpellier, France), Karim El Ahmadi (Feyenoord Rotterdam, Hollande), Mohammed Chihani (Al-Arabi, Qatar), Mohamed Berrabeh (Wydad AC), Said Fettah (Wydad AC), Adel Taarabt (Queens

Park Ranger, Angleterres), Oussama Assaidi (SC Heerenveen), Mbark Boussoufa (Anzhi Makhachkala, Russie)

- Attaquants : (4)

Marouane Chamakh (Arsenal, Angleterre), Youssef Hadji (Stade Rennes, France),

Youssef El Arabi (Al-Hilal, Arabie Saoudite), Mounir El Hamdaoui (Ajax Amsterdam, Hollande).

R. S.

FOOTBALL-CHAMPIONNAT PROFESSIONNEL DE LIGUE 1

Le leader usmiste en danger à El Eulma

Les Rouge et Noir dirigées par Renard effectueront un périlleux déplacement à El Eulma où ils affronteront le MCEE, décidé à leur infliger leur première défaite de la saison, mais les camarades de Zemmamouche n'ont pas l'intention de s'arrêter en si bon chemin, et songent, d'ores et déjà à concocter une tactique en mesure de contrer l'équipe locale.

L'équipe de l'Entente de Sétif, version Geiger, qui a mal débuté la saison, aura du pain sur la planche en essayant de contenir les assauts des attaquants de l'USM Harrach, en pleine forme actuellement.

Pour ce qui est du derby algérois, le MC Alger tentera de récolter les trois points de la victoire face au NAHD au stade de Rouiba, tandis que la JSM Bejaia, dauphin, sera à rude épreuve face aux Chélifiens de l'ASO, intraitables à domicile.

Concernant la rencontre CRB-MCO, elle pourrait tourner à l'avantage des Belouizdadis, en verve après leur précieuse victoire face à la JS Kabylie, qui elle, sera en appel à Tlemcen face au WAT.

A. A.



Programme des rencontres

Le programme des rencontres de la 4^e journée du championnat professionnel de Ligue 1, prévues aujourd'hui à 18h

Alger (20-Août 1955) : CR Belouizdad- MC Oran

Tlemcen : WA Tlemcen- JS Kabylie

Chlef : ASO Chlef- JSM Béjaïa

Alger (Rouiba) : MC Alger- NA Hussein Dey

Batna (OPOW) : CA Batna- CS Constantine

Alger (1er-Novembre) : USM El Harrach- ES Sétif (16h)

Khroub : AS Khroub- MC Saïda

Eulma : MC El-Eulma- USM Alger (16h)

NATATION- CHAMPIONNATS ARABES DES JEUNES

L'Egypte à la première place dans les trois groupes d'âges (filles et garçons)



L'Egypte a remporté les 10^{es} championnats arabes des jeunes, jeudi à la piscine Hacène-Khitmane de la Sonatrach (Hydra-Alger).

Les nageurs et nageuses égyptiens, ont obtenu aux termes des quatre journées de compétition (26-29 septembre) la première place dans chaque groupe d'âges G1 (98-99), G2 (96-97), G3 (93-94-95) au classement par points, le seul retenu pour ce rendez-vous juvénile arabe.

Chez les garçons le groupe 1 a capitalisé 556 points, celui du groupe 2, 619 points, et le groupe 3, 628 points.

Chez les filles, les trois groupes ont marqué respectivement 534 points, 669 points et 631 points.

L'Algérie a obtenu la deuxième place en garçons dans le groupe G3 (519) et la troisième dans le G1 (407) et G2 (480). Tandis que chez les filles, les ondines algériennes se sont classées à la deuxième place en G2 (563 points) et G3 (570 points) et à la troisième en G1 (373 points).

Au classement de médailles de ces 10^{es} championnats arabes, l'Egypte arrive largement en tête avec un total de 172 médailles (75 or, 59 argent, 38 bronze) suivie de la Tunisie avec 82 médailles (23 or, 31 argent, 28 bronze) et l'Algérie qui totalise 51 breloques (10 or, 14 argent, 27 bronze).

R. S.

CHAMPIONNAT NATIONAL DE HAND DAMES

2 groupes de 6 clubs pour la 1^{re} étape

La Fédération algérienne de handball a procédé au tirage au sort de la 1^{re} étape du championnat national de handball (Div.1) des seniors-dames qui débutera vendredi prochain.

Ainsi, les 12 équipes de cette division ont été réparties en 2 poules de 6 chacune, qui disputeront la 1^{ère} étape en aller-retour (10 journées), à l'issue de laquelle les trois premières équipes de chaque poule, se qualifieront pour le play off comptant pour le titre, alors que les trois dernières joueront le play down comptant pour le maintien.

Dans ces deux tournois, il y aura un bonus (2, 1, 0) pour les premiers classés.

Les six formations qualifiées pour le "Play-off" joueront un championnat en aller et retour dans une poule unique (10 journées), à l'issue duquel, l'équipe classée première sera déclarée championne d'Algérie.

Pour le play down, les six formations restantes seront regroupées en une poule unique et disputeront un championnat en aller et retour (10 journées), à l'issue duquel, les équipes classées 4^e, 5^e et 6^e rétrograderont au palier inférieur.

Les 2 équipes ont été réparties en deux groupes comme suit:

Groupe A : HHB Saïda, HBCF Arzew, FS Constantine, GS Pétroliers, JS Awzlaguen, EHB Laghouat

Groupe B : HBC Gdiyel, RIJA Alger, ESFOR Touggourt, HBC El Biar, OJSF Constantine, NRF Constantine.

R. S.

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DE VOLLEY-BALL

L'Egypte championne



La sélection égyptienne de volley-ball messieurs a été sacrée, jeudi soir à Tanger (Maroc), championne d'Afrique pour la quatrième fois de suite après sa victoire en finale du 18^e championnat d'Afrique des nations contre le Cameroun par trois sets à un (20-25, 25-18, 25-20, 25-22).

L'Egypte déjà championne trois fois d'affilée en 2005 au Caire (Egypte), en 2007 à Durban (Afrique du Sud) et en 2009 à Tétouan

(Maroc) représentera, donc, le continent africain à la Coupe du monde de volley-ball, prévue du 19 novembre au 14 décembre prochains au Japon.

Le Cameroun, vice-champion, connaîtra son sort par rapport à sa participation à cette coupe du monde, après le classement qu'établira la Fédération internationale de volley-ball (FIVB).

Cette dernière choisira, en effet, les quatre meilleurs deuxièmes des cinq championnats continentaux (Afrique, Europe, Amérique du Sud, Asie, Amérique du nord-centrale-caraïbes), indique-t-on. Dans le classement général, la Tunisie qui a battu jeudi soir l'Algérie (4e) par trois sets à un (28-26, 19-25-, 25-18-, 25-21) a pris la troisième place du podium de ce championnat organisé du 22 au 30 septembre à la salle

omnisports de Tanger et qui a vu la participation de huit pays. La CAN-2011 a été organisée par la section volley-ball de l'Ittihad de Tanger (IRT), sous l'égide de la Confédération africaine de volley-ball et de la Fédération royale marocaine de volley-ball.

Classement général :

- 1)- Egypte (champion)
- 2)- Cameroun (vice-champion)
- 3)- Tunisie
- 4)- Algérie
- 5)- Congo-Brazzaville
- 6)- Maroc
- 7)- Afrique du Sud
- 8)- Botswana.

R. S.

MONDIAUX DE BOXE

L'Algérien Ilyas Abbadi battu par le Géorgien Kvachatadze



Le boxeur algérien Ilyas Abbadi (69 kg) a concédé une défaite face au Géorgien Zaal Kvachatadze, jeudi à Bakou (Azerbaïdjan), lors du tour préliminaire des Mondiaux-2011 de boxe.

Le jeune Abbadi, 19 ans, a été battu aux points (22-13). Deux boxeurs algériens entreront en lice lundi prochain. Dans la catégorie des 60 kg, Abdelkader Chadi rencontrera Jean Collin, alors que Abdelmalek Rahou (75 kg) sera opposé à Artem Masliy.

Mardi dernier, Chouaib Bouloudinet (91 kg) s'était qualifié au second tour du championnat du monde, en battant le monténégrin Marco Radonjic aux points (14-7). Son coéquipier Mohamed-Amine Ouadahi (56 kg) a fait de même en éliminant l'Ougandais Atanas Mugerwa aux points 18-10.

En revanche, les deux Algériens Mohamed Flissi (49 kg), battu par le Camerounais, champion d'Afrique en titre, Thomas Essomba, aux points 8-17, et Samir Brahimi (52 kg) battu par l'Ouzbek Latipov Jasurbek (17-4) sont été éliminés.

R. S.

L'Algérie battue par la Tunisie (1-3)



La sélection algérienne de volley-ball messieurs a été battue, jeudi soir, par l'équipe nationale tunisienne par trois sets à un (26-28, 25-19, 18-25, 21-25) dans un match comptant pour la troisième place du 18^e championnat d'Afrique des nations, organisé du 22 au 30 septembre à la salle omnisports de Tanger (Maroc).

La Tunisie occupe ainsi la troisième position au classement général de cette compétition africaine qui a vu la participation de huit sélections africaines, tandis que l'Algérie hérite de la 4^e position suivie du Congo-Brazzaville (5^e) du Maroc (6^e), de l'Afrique du Sud (7^e) et du Botswana (8^e) qui termine dernier sans aucune victoire.

La finale est prévue jeudi dans la soirée (20h GMT) entre l'Egypte, tenante du titre et le Cameroun, médaille d'or aux derniers

Jeux africains de Maputo (Mozambique).

Le vainqueur de cette Coupe continentale est qualifié d'office à la Coupe du monde prévue du 19 novembre au 14 décembre prochains au Japon.

Le vice-champion connaîtra son sort, après le classement qu'établira la Fédération internationale de volley-ball (FIVB). Cette dernière choisira, en effet, les quatre meilleurs deuxièmes des cinq championnats continentaux (Afrique, Europe, Amérique du Sud, Asie, Amérique du Nord-Centrale-Caraïbes), indique-t-on.

La CAN-2011 est organisée par la section volley-ball de l'Ittihad de Tanger (IRT), sous l'égide de la Confédération africaine de volley-ball et de la Fédération royale marocaine de volleybal. **APS**

EURO-2011 DE VOLLEY

L'Allemagne et la Serbie en demi-finales

La Serbie et l'Allemagne se sont qualifiées pour les demi-finales de l'Euro-2011 dames de volley-ball en battant respectivement la République tchèque et la Pologne sur le même score (3-0), jeudi à Belgrade.

La Serbie, vainqueur de la Roumanie (3-0) mercredi en barrage et soutenue par son public, a remporté aisément son quart de finale malgré le sursaut des Polonaises dans la dernière manche (25-14, 25-20, 26-24). En 2009, la Pologne avait privé les Serbes de la médaille de bronze.

En demi-finale samedi, les Serbes affronteront la Turquie, qui avait créé la surprise mercredi en éliminant la Russie, double championne du monde (3-0).

De son côté, l'Allemagne n'a jamais été inquiétée par la République tchèque, tom-



beuse de la France (3-1) en barrage mercredi, s'imposant facilement (25-18, 25-20, 25-17). En demi-finales samedi à Belgrade, l'Allemagne affrontera l'Italie, double tenante du titre, qualifiée mercredi face aux Pays-Bas (3-1), dans la réédition de la finale 2009

R. S.

ACCIDENTS DOMESTIQUES

Prévenir la chute des seniors

Les accidents domestiques ne touchent pas que les plus jeunes. A chaque âge, ses problèmes. Chaque année, près d'une personne de plus de 65 ans sur trois (soit 2 millions de personnes) est victime d'une chute. La baisse de la vue, la perte d'équilibre, l'ostéoporose, les malaises, des problèmes cardiaques... sont autant de causes possibles de ces accidents à l'origine de 9.000 morts chaque année.

Passé 60 ans l'espérance de vie s'établit actuellement à 25,1 ans pour les femmes et 20,2 ans pour les hommes. Mais avec l'âge, le risque de chutes augmente et représente les deux tiers des décès par accidents chez les plus de 75 ans.

Les perspectives des retraités d'aujourd'hui n'ont rien en commun avec celles de leurs aînés. L'on vit de plus en plus vieux.

Espérance de vie

L'espérance de vie moyenne à la naissance ne cesse de croître et d'ici 2050, elle atteindrait 82 ans pour les hommes et 90 ans pour les femmes.

Les 25 années de vie, dont les retraités disposent, leur permettent désormais d'envisager des activités nombreuses et variées. L'âge biologique régresse, de même que l'âge psychologique : deux cinquantenaires sur trois se sentent moins âgés que leur état civil. Néanmoins, des problèmes de santé apparaissent. Plus l'âge avance, plus les handicaps surviennent. Plus de 700.000 personnes âgées sont lourdement dépendantes. Un tiers des personnes âgées de 75 ans et plus ont des difficultés pour sortir de chez elles, la moitié pour monter un escalier.

Des chutes parfois graves

Plus de 2 millions de personnes de 65 ans chutent chaque année. Pas moins de 9.000 personnes décèdent suite à ces accidents, dont 8.000 chez les plus de 75 ans. Le plus souvent, ces chutes surviennent lors de la marche, d'activités ménagères, de jardinage ou tout simplement en se levant d'une chaise. La perte des réflexes, de la puissance musculaire, de la vue et parfois de l'équilibre peuvent favoriser ces accidents. Enfin, l'ostéoporose est à l'origine d'un risque de chute plus fréquent.

D'après des chiffres officiels 10 % des chutes provoquent une lésion traumatique (traumatismes crâniens, foulure...) et 5 % une fracture, en particulier celle du col du fémur. La perte osseuse progressive liée à l'ostéoporose entraîne un risque accru de fracture. Les femmes ménopausées sont particulièrement touchées du fait de la baisse de leur taux en œstrogènes (ménopause).

Les malaises cardiaques

L'autre cause avancée par une étude anglaise pour les accidents domestiques, sont les chutes récurrentes et inexplicables qui pourraient en fait être la cause de problèmes cardiaques non diagnostiqués.

Cette condition appelée syndrome du sinus carotidien entraîne des rythmes cardiaques et une pression artérielle très faibles. Si une pression est appliquée au niveau de l'artère carotidienne, le cœur peut momentanément s'arrêter et entraîner une syncope. Ainsi, les malades sont plus susceptibles d'évanouissement et de



chutes. Puisque le CSS entraîne également des pertes de mémoire, la victime ne se rappellera pas la perte de connaissance avant la chute. Pour ces personnes, la pose d'un pacemaker permettrait de réduire ce type d'arythmies cardiaques.

Trois moyens simples de prévention

Maintenir une activité physique tout en gardant les plaisirs de la table permet d'entretenir ses muscles, sa motricité et sa souplesse et de prévenir certaines maladies comme l'ostéoporose ou l'affaiblissement du système immunitaire...

La prévention des chutes passe néanmoins par trois moyens simples :

• Adopter une alimentation saine et équilibrée

- Les bénéfiques d'une alimentation équilibrée permettent de maintenir une certaine autonomie de la personne âgée. Les objectifs doivent empêcher une dénutrition et une fonte musculaire. Les repas doivent être riches en calcium, en protéines, en

glucides, en vitamines sans oublier de boire suffisamment.

• Maintenir une activité physique

-L'exercice physique permet de prévenir l'ostéoporose, les maladies du système cardiovasculaire, l'obésité, le diabète, le cancer du côlon et la mortalité. La moindre activité compte et l'on peut commencer à tout âge. Il est recommandé de faire au moins 30 minutes d'exercices d'intensité moyenne par jour (marche, natation, randonnée, vélo, étirements, monter l'escalier...)

Selon une étude épidémiologique³, les personnes pratiquant un sport intensif comme le jogging, le tennis, le badminton ou l'athlétisme présentent moins de risque de fracture de la hanche. Des sports moins intensifs comme la voile ou la pêche semblent néanmoins avoir un effet très limité sur la santé des os. Attention cependant, chez les personnes âgées de telles recommandations pourraient avoir un effet inverse en augmentant le risque de chutes.

• Aménager son habitat pour faciliter ses déplacements en toute sécurité

-81% des chutes se produisent au domicile, dont 46 % dans la salle de bains, 18 % dans la salle de séjour et 17 % dans la chambre.

Les questions qu'il faut se poser sont les suivantes :

-La circulation est-elle facile dans chaque pièce ?

-Les revêtements du sol sont-ils antidérapants ?

-Existe-t-il suffisamment de points d'appui dans votre maison ?

-Certains affaires sont-elles rangées en hauteur ? L'éclairage est-il suffisant ?

-Le jardin est-il sûr ?...

Et bien sûr aménager son intérieur et les endroits communs en conséquence afin de permettre à nos seniors de se mouvoir en toute sécurité.

Doctissimo

Cuisine

Crêpes aux épinards



Ingrédients :

100 g de farine
2 œufs
2 c. à soupe d'huile
15 cl de lait
100 g d'épinards
Sel et poivre

Préparation :

Laver et couper les épinards. Les faire blanchir 10 min et les égoutter. Bien presser avec les mains pour en retirer le maximum d'eau. Dans un saladier, disposer la farine faire un creux au centre. Placer les œufs, l'huile le sel et un peu de poivre. Délayer en ajoutant peu à peu le lait pour obtenir une pâte lisse. Laisser reposer. Juste avant de préparer les crêpes, incorporer les épinards à la pâte. Chauffer une poêle légèrement enduite d'huile. Dès que la poêle est chaude, verser la pâte. Cuire une crêpe. Servir avec une salade.

Cake à la noix



de coco

Ingrédients :

150 g de beurre mou + 20 g pour le moule
140 g de sucre en poudre
4 œufs
150 g de farine + 1 c. à soupe pour le moule
2 à 3 c. à soupe de lait

1 sachet de vanille
125 g de noix de coco râpée
20 cl de lait
1 demi-sachet de levure chimique
50 g de maizena
1 pincée de sel

Préparation

Préchauffer le four th. 6 (180°C). Beurrer un moule à cake.

Dans un saladier, verser la noix de coco. La mouiller avec le lait et délayer le tout. Ajouter le sachet de vanille. Dans un autre saladier, travailler le beurre ramolli en pommade avec le sucre en poudre. Ajouter les jaunes d'œufs.

Au-dessus de cette préparation, tamiser ensemble la farine, la fécule, le sel et la levure. Mélanger, puis ajouter la noix de coco et bien mélanger à nouveau. Monter les blancs d'œufs en neige ferme et les incorporer délicatement à la préparation en soulevant avec une spatule souple. Verser la préparation dans le moule à cake. Enfourner à mi-hauteur et laisser cuire 50 min. Vérifier la cuisson en piquant le cœur du cake avec la lame d'un couteau. Si le cake est cuit, la lame doit ressortir sèche.

Au sortir du four, démouler sur une

MAQUILLAGE DES YEUX

Cils recourbés... regard sublimé

Quoi de plus séduisant qu'un regard ombré de jolis cils bien recourbés ? Les vôtres sont fins, raides ou clairsemés ? Ne désespérez pas : il existe des techniques efficaces pour bien les ourler.

Le mascara...

Pour modifier la forme des cils (laquelle est déterminée génétiquement) est de recourir au mascara, élément incontournable d'un maquillage des yeux réussi.

Si vous désirez renforcer la courbure de vos cils, choisissez tout simplement un mascara dit recourbant. Commencez toujours par appliquer du produit sur les cils supérieurs, en partant de la racine vers les pointes et en imprimant un mouvement de zigzag. Manipulez votre brosse de mascara comme votre brosse ronde lorsque vous effectuez un brushing de votre chevelure.

Le recourbe-cils

Cet accessoire favori peut être utilisé seul ou en complément du mascara. Il suffit de placer les cils entre les mâchoires de la pince en par-

tant des racines et de serrer ensuite le manche de l'accessoire durant quelques secondes avant de relâcher. Si besoin est, chauffez légèrement le recourbe-cils au sèche-cheveux avant de l'utiliser, afin de créer un effet «fer à friser». Si vous appliquez simultanément du mascara, utilisez le recourbe-cils juste après la pose de ce dernier, alors qu'il est encore humide.

Courbure au doigt, pourquoi pas ?

Pour accentuer encore l'effet du mascara, directement après avoir posé celui-ci, appuyez sur la pointe des cils avec votre index et maintenez la pression jusqu'à ce que le mascara sèche.

Effectuez ce geste toujours après avoir soigneusement lavé vos mains afin d'éviter toute infection oculaire.

Permanente des cils, l'idéal

C'est la dernière option si vous manquez de temps ou si vous détestez vous maquiller. Elle s'effectue en institut de beauté et consiste à placer un bigoudi au bord de la paupière. Les cils sont ensuite recourbés sur ce dernier, avant d'être enduits d'un produit qui met en forme et d'un produit qui fixe.

CONSEILS PRATIQUES
Parfumer son linge
de maison

De nombreuses astuces existent pour donner à votre linge de maison une odeur agréable. Lors du lavage, du repassage ou même une fois rangé dans vos armoires, voici les astuces.

Pendant le lavage :

- Pour parfumer votre linge lors du lavage, il suffit d'ajouter à l'eau de rinçage quelques gouttes d'huiles essentielles. Ainsi, vous pouvez opter pour de l'huile essentielle d'orange, de lavande ou de citron. Ces huiles sont très concentrées donc quelques gouttes suffisent.

- Cette technique fonctionne également avec de l'eau de fleur d'oranger.

Pendant le repassage :

- Si votre fer à repasser est à vapeur, vous pouvez ajouter à l'eau déminéralisée quelques gouttes d'huiles essentielles.

- Vous pouvez également vous munir d'un vaporisateur avec de l'eau et quelques gouttes d'huiles essentielles.



Une fois rangé dans l'armoire :

- C'est la technique la plus courante, celle de nos grands-mères. La plus simple consiste à remplir de lavande séchée des sachets que vous placez ensuite entre votre linge.

- Des herbes séchées mélangées à quelques

gouttes d'huiles essentielles ;

- Quelques grains de clou de girofle.

A noter :

Les huiles essentielles sont fortement déconseillées pendant la grossesse et pour les enfants de moins de 30 mois.

Trucs et astuces

Draps sans bouloches



Pour éviter l'apparition de bouloches dans vos draps, ajoutez un peu de vinaigre lors des toutes premières lessives.

Enfiler une housse de



couette facilement

Procédez comme il suit : mettez la housse à l'envers, placez les mains aux deux coins, attrapez la couette par les deux coins et secouez le tout. La housse

s'enfilera toute seule.



Laver des draps de lit

Pour éviter que les draps de lit ne se roulent en boule dans la machine à laver ou la sècheuse, pliez-les en quatre avant de les

déposer dans la machine.



La craie contre les taches de graisse

Pour effacer les traces de taches de graisse sur un vêtement, appliquez dessus de la craie blanche. Ensuite, brossez la

Comment les méduses parviendront-elles à envahir nos océans ?



Des scientifiques de l'Université d'Oviedo, en Espagne, ont étudié les processus de compétitivité entre les méduses et autres espèces de poissons concourant pour les mêmes ressources nutritives. Leurs résultats expliquent comment ces simples masses molles arriveront à dominer petit à petit complètement nos océans.

Fascinantes comme redoutables, les méduses représentent une véritable menace pour nos océans qui pourraient d'ici peu prendre la forme d'une véritable "gelée". Ces 20 dernières années, les océanographes ont recensé une augmentation vertigineuse des zones d'infestation, notamment en Mer Méditerranée, Baltique, dans le golfe du Mexique, mer de Chine ou encore dans la mer Noire.

Sous la direction de José Luis Acuña, une équipe de chercheurs de l'Université d'Oviedo en Espagne s'est ainsi penché sur cette inquiétan-

te tendance afin d'en expliquer les causes. Les résultats de leur étude ont été publiés ce mois-ci dans le journal Science. De manière générale, les méduses prétendent, dans leur écosystème, aux mêmes ressources nutritives que certaines espèces de poissons planctonophages. Une compétition délicate dans laquelle ces masses molles tributaires des courants et privées de la vue, partent à priori désavantagées. Compte-tenu de cet obstacle physiologique, une question se pose : comment la grande famille des cnidaires parvient-elle malgré tout à conquérir nos océans ?

Selon les chercheurs, le développement d'une espèce ne tient pas seulement à ses dispositions mises en place dans la recherche de nourriture. D'autres facteurs doivent être également pris en compte tels que l'efficacité avec laquelle l'énergie est obtenue à partir des aliments et comment celle-ci permet la croissance et l'augmentation des populations. En d'autres termes, il convient de mesurer comment le butin de la chasse est transformé en biomasse, à savoir la quantité de carbone contenue dans un organisme vivant.

Un prédateur aussi efficace que les poissons

Afin de représenter le niveau de

compétitivité entre les méduses et les poissons planctonophages, les chercheurs ont comparé leurs bilans énergétiques et le taux de respiration lors de la capture de proies. D'autres paramètres ont par ailleurs été évalués pour chacune des espèces comme le temps consacré chaque jour à la recherche de nourriture, la densité des proies ingérées et le taux de capture.

Les résultats obtenus indiquent que, pour la même biomasse, les deux classes de prédateurs présentent des taux de capture et de respiration comparables, leur procurant des probabilités de croissance similaire.

Aucun désavantage donc pour les méduses qui, pour assurer leur développement, optimisent toutes les facultés mises à leur disposition.

En effet, selon les chercheurs celles-ci auraient tendance à augmenter la taille de leur corps pour accroître la probabilité de capture et à limiter le gaspillage d'énergie en se déplaçant lentement ou en profitant des courants marins pour se déplacer.

"En utilisant leur système alimentaire primitif, les méduses sont capables de se développer de génération en génération aussi efficacement que les poissons, et sont en mesure de profiter des changements des écosystèmes résultant de la surpêche" conclut José Luis Acuña.

Un essai encourageant d'une plante amazonienne sur des tumeurs cancéreuses

Des chercheurs brésiliens ont testé une substance provenant d'une plante amazonienne sur des cellules cancéreuses. Cette première phase d'expérimentation s'est avérée prometteuse, suggérant la possibilité de travailler sur des traitements moins nocifs pour l'organisme.



Une découverte pour le moins inattendue a vu le jour au Brésil : une substance extraite d'une plante amazonienne a été testée avec succès sur des cellules cancéreuses. "Nous avons découvert un certain type de micro-organismes qui vivent dans une plante, nous les avons isolés et en avons tiré une substance que nous avons testée sur des cellules cancéreuses, et nous avons constaté que cela a eu un effet sur certaines tumeurs", a déclaré mardi à l'AFP Rudi Procopio, coordinateur du Centre de Biotechnologie d'Amazonie (CBA).

Toutefois, les scientifiques ont refusé de dévoiler le nom de la plante concernée ou les types de tumeurs ayant fait l'objet de tests. Avant cela, ils souhaitent achever leur processus qui va bientôt connaître une seconde phase d'expérimentation. D'ici peu, cette substance devrait en effet être testée sur des animaux, avant de l'être sur des humains dans le cadre de ce projet entamé il y a quatre ans et pour lequel le CBA collabore avec un laboratoire expérimental d'oncologie américain.

"Nous avons pour objectif de créer de nouveaux médicaments contre le cancer qui seraient plus efficaces et moins toxiques", a déclaré Rudi Procopio. En effet, les traitements actuels, chimiothérapie et radiothérapie notamment, présentent un risque élevé pour la santé et génèrent de nombreux effets indésirables. En se servant de cette plante naturelle, les chercheurs espèrent donc pouvoir aboutir sur des molécules bien moins agressives pour l'organisme.

Alzheimer favorisée par des médicaments ?

La bombe est lâchée. Selon une étude épidémiologique sur les anxiolytiques et les somnifères du professeur Bernard Bégaud, à paraître avant la fin



de l'année, prendre ces traitements de façon chronique favorise le risque d'entrée dans la maladie d'Alzheimer. C'est le magazine Sciences et Avenir qui le dévoile dans son édition d'octobre, disponible en kiosque ce jeudi.

De 16.000 à 31.000 cas supplémentaires chaque année sont attribuables à l'effet des benzodiazépines (BZD) selon les premiers résultats de son étude conduite sur vingt ans chez près de 4.000 personnes de 65 ans et plus. Soit, en moyenne, «une majoration du risque de 50%». Des chiffres plus qu'inquiétants lorsque l'on connaît le penchant des Français pour ces médicaments. Le professeur Bégaud alerte les autorités sanitaires qui «devraient sérieusement s'inquiéter».

L'encyclopédie

DES INVENTIONS

ALPHABET

Date: **Au milieu du deuxième millénaire**

Parlons un peu de l'alphabet. Entre vous et moi, belle invention, sinon, je ne pourrais pas écrire ces descriptions ! Si l'on remonte au premier alphabet, nous devons reculer au moins au milieu du deuxième millénaire avec l'alphabet phénicien reconnu comme étant le premier avec ses 22 signes. Ensuite il eut l'alphabet grec avec 24 lettres et l'alphabet latin dont les américains et les français se servent pour écrire. Selon l'histoire, plus de 1,3 milliard de personnes utilisent cet alphabet à travers le monde. L'alphabet latin n'a pas toujours eu 26 lettres, mais plutôt 23 au début, et ce n'est que par la suite que le w, y, et z se sont rajoutés.



Horaires des prières pour Alger et ses environs	
Fadjr	05h15
Dohr	12h38
Asr	16h00
Maghreb	18h34
Icha	19h55

MIDI

Quotidien national d'information *Libre*
N° 1385 / Ven. 30 septembre - Sam. 1^{er} octobre 2011

Le **MIDI LIBRE** met à la disposition de ses lecteurs deux numéros pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers.
0777.10.49.42
0550.18.37.57

APRÈS DES AFFRONTEMENTS ENTRE SAHRAOUIES ET COLONS MAROCAINS

La ville occupée de Dakhla assiégée et coupée du monde

Selon les autorités sahraouies, la ville occupée de Dakhla se trouve, aujourd'hui, assiégée par les forces coloniales marocaines, 6 jours après le début des affrontements entre colons marocains et population sahraouie.



PAR MASSINISSA BENLAKEHAL

Des unités de l'armée marocaine ont été dépêchés sur les lieux et encerclent la ville, où est menée une répression qualifiée de «sans précédent», par l'ambassadeur de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) à Alger, M. Ibrahim Ghali. L'ambassadeur de la RASD, qui s'exprimait lors d'une conférence de presse animée au siège de leur représentation diplomatique, mercredi soir, a affirmé que la population sahraouie «est victime des forces coloniales marocaines qui mènent une opération de répression, depuis lundi dernier, isolant la ville et imposant un état de siège et un couvre-feu à partir de 19h». «L'avènement d'autres renforts a permis aux unités militaires marocaines d'occuper les rues de la ville de Dakhla, de mettre les domiciles des Sahraouis sous haute surveillance et d'organiser des patrouilles dans les différentes parties de la ville en s'en prenant à tout ce qui est propriété sahraouie, à savoir, voitures et commerces», a-t-il déploré.

Le gouvernement marocain, a-t-il ajouté, a dépêché sur les lieux, le ministre de l'Intérieur marocain et des généraux de l'armée royale, à l'instar de Laâgniri, Banani et Bouslimani.

S'en est suivi, a-t-il indiqué, une vaste opération d'arrestation, d'intimidation et de chasse à l'homme qui terrorise l'ensemble de la population sahraouie de la ville occupée de Dakhla, qui se trouve être isolée du reste du

monde aujourd'hui. Cette opération, sans précédent, a-t-il dit, rappelle l'agression sur les camps de Gdeim Izik, à une dizaine de kilomètres de la ville occupée d'Al ayoun, du 8 au 10 novembre 2010.

Les forces de répression royales ont procédé à l'arrestation de pas moins de 75 personnes, a-t-il affirmé. Et d'ajouter : «La population de la ville d'Al Ayoun occupée s'est elle aussi révoltée en essayant de manifester massivement leur solidarité avec la population de Dakhla mais a subi la même répression.»

Un appel a été lancé au secrétaire général de l'Onu, à l'Union européenne et aux organisations internationales de défense des droits de l'homme pour envoyer des observateurs et des journalistes à Dakhla pour leur permettre de témoigner des exactions que subissent les Sahraouis dans cette ville.

Les affrontements ont commencé, selon l'agence de presse sahraouie (SPS), après un sit-in organisé pour dénoncer l'agression dont ont fait l'objet des Sahraouis au stade de la ville de Dakhla occupée lors d'une rencontre entre le Mouloudia de Dakhla et le Chabab de Mohamadia du Maroc, qui s'est tenue dans la soirée du dimanche 25 septembre dernier. «Un groupe d'extrémistes parmi les colons marocains ont agressé des Sahraouis malgré la présence des forces royales qui n'ont fait qu'encercler le lieu», a-t-on fait savoir de même source.

M. B.

MAHFOUD KERBADJ :

«Nous allons réfléchir comment réduire la sanction du huis clos»

Le président de la Ligue de football professionnel (LFP), Mahfoud Kerbadj, a révélé, hier, que son instance compte réfléchir pour réduire la sanction du huis clos, maintenue lors des rencontres de la saison en cours. «Nous allons réfléchir lors des prochains jours à l'idée de réduire la sanction du huis clos, qui, je le sais, commence à agacer certains responsables de clubs, qui doivent comprendre que la LFP est en train d'appliquer le règlement», a affirmé le premier responsable de l'instance dirigeante de la compétition. Lors de la 4e journée du championnat professionnel de Ligue 1, deux matches se joueront à huis clos : il s'agit de CR Belouizdad-MC Oran et WA Tlemcen-JS Kabylie.

Toutefois, le président de la LFP est réconforté par la dernière décision du comité exécutif de la Confédération africaine de football (CAF), qui avait demandé, lors de sa dernière réunion tenue au Caire, de redoubler la sanction pour jet de fumigènes.

«Lors de sa dernière réunion, la CAF a demandé aux différentes fédérations nationales de redoubler la sanction pour jet de fumigènes, dont l'équipe responsable est automatiquement sanctionnée du huis clos. Nous, on va essayer de la réduire au maximum pour ne pas priver le public», a-t-il ajouté à la Radio nationale. Elu le 3 juillet dernier à la tête de la LFP, Mahfoud Kerbadj a révélé que son instance tiendra une réunion avant le 10 octobre prochain.

Très Libre



BOUMERDÈS,

2 terroristes abattus, des armes et des médicaments récupérés

Deux autres terroristes ont été abattus, hier, par les forces combinées de sécurité qui poursuivaient leur opération de ratissage enclenchée au début de la semaine dernière dans les maquis de Chouicha (Zemmouri) et Mendoura (Legata) à l'est de Boumerdès, apprend-on de sources locales. Deux armes à feu, des Kalachnikovs, ont été récupérées par les soldats de l'ANP. Les corps des 2 terroristes ont été transportés vers la morgue de l'hôpital de Thénia. Les deux acolytes de Droukdel, ont été éliminés lors d'un accrochage avec des soldats de l'ANP épaulés par d'autres corps de sécurité, notamment des gardes communaux. Globalement, les forces de sécurité ont réussi, depuis le début de l'opération, à mettre hors d'état de nuire 13 terroristes de l'ex-GSPC que

dirige l'émir Droukdel, alias Abou Moussâb Abdelouadoud. À l'issue de cette opération, plusieurs caches terroristes ont été détruites et une importante quantité de médicaments et munitions récupérée. L'opération semble s'inscrire dans la durée du moins, jusqu'à l'anéantissement des derniers retranchements des hordes sanguinaires écumant les maquis des localités sus-mentionnées. Par ailleurs, les forces de sécurité ont, fermé, depuis mardi dernier, le tronçon routier de la RN 24, reliant Chouicha à Cap Djenet, afin de sécuriser et d'encercler ledit périmètre. Les usagers de ladite route ont été contraints de faire le détour par la commune de Legata pour rallier leurs destinations. Dans la nuit d'avant-hier, des bombardements à l'arme lourde ont été entendus par les habitants des régions précitées. T. O.

NÉGOCIATIONS AVEC LE QATAR SUR LE SORT DE KADHAFI Le MAE dément "catégoriquement"

Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Amar Belani, a démenti, hier, à Alger "catégoriquement" l'existence de négociations secrètes entre l'Algérie et le Qatar sur le sort du colonel Mouammar Kadhafi, tel que colporté par une certaine presse. «Je déments catégoriquement les informations infondées relayées par une agence de presse étrangère au sujet de prétendues négociations secrètes entre l'Algérie et le Qatar portant sur le sort du Colonel

Kadhafi», a indiqué M. Belani dans une déclaration à l'APS. Il a toutefois confirmé, «encore une fois et de la manière la plus vigoureuse», que Kadhafi «ne se trouve pas sur le territoire algérien». Par ailleurs, à la suite de la publication de certaines informations de presse relatives à la visite imminente que s'apprêteraient à effectuer à Alger de hauts représentants du CNT, M. Belani a signalé qu'"aucune visite de ce type n'est agendée pour l'instant".

Décès du moudjahid Benguesmia Chadly

Le moudjahid Abdelhamid Benguesmia-Chadly, connu aussi sous le nom de guerre de Si Djilali, est décédé jeudi matin à Paris des suites d'une longue maladie à l'âge de 75 ans, a appris l'APS auprès de sa famille à Oran. Le défunt, qui souffrait d'une maladie, conséquence des actes de torture qu'il a subies durant la Guerre de libération nationale, était parmi les premiers acteurs du déclenchement de la lutte urbaine à Oran, dirigeant les groupes de "fidaïs". Arrêté en mars 1961, il a été déclaré "mort" par la police française soignant à la suite d'un accrochage aux Planteurs. Ce subterfuge avait été utilisé pour poursuivre les actes ignobles de torture pour lui extorquer de précieux renseignements avant probablement sa liquidation pure et simple. Si Djilali avait tenu bon. Et les autres membres du réseau se firent un devoir de faire savoir au commissaire Frao qu'ils étaient informés que leur chef était tou-

jours en vie. Ils l'alertèrent par le biais d'une lettre opportunément glissée dans le panier de la ménagère qui était mère du commissaire au retour de ses courses au marché. La police française comprit le message pour aussitôt procéder à la présentation du détenu à la justice. Incarcéré à la maison d'arrêt d'Oran, Benguesmia Chadly, condamné à mort sept fois, s'évada trois mois plus tard, en juin 1961, après deux tentatives précédentes. Il s'était dissimulé à l'intérieur d'une poubelle évacuée le plus normalement du monde par les éboueurs. Si Djilali réintégra, alors, la clandestinité et les réseaux de l'OCFLN qui luttait sur deux fronts avec l'apparition de l'ex-OAS. Après l'indépendance du pays, Benguesmia Chadly a poursuivi son activité militante ayant été, notamment, commissaire du parti FLN avant de se retirer définitivement de toute activité politique dans les années 70.